

COJO VALAIS

Plus de 100 magasins à votre service.

MEUBLES RUSTIQUES

Nous vous garantissons les prix les plus bas

Trisconi & Fils

Importation en gros
Uniquement à MONTHEY
à 50 m de la PLACETTE

FED

Le procès Savro

page 7

Vendredi 9 mars 1978 60 ct. JA Martigny
No 19 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire

Imprimerie Montfort, Martigny

CONFÉDÉRÉ

Le procès Savro

Les motos, la bonne affaire



Le Plt de la Police cantonale valaisanne Maurice Pasquignoli a trempé dans un trafic de motos. On le voit ici tout à gauche avec une patrouille de motards, équipée de BMW bientôt échangées contre des motos Guzzi. (photo Valpresse, Sion)

Le procès Savro a commencé lundi à Sion. Malgré tout ce qu'a pu en dire la presse et les informations officieuses, il y avait beaucoup d'ombres dans ces fameuses affaires, certaines se sont estompées durant ce procès, d'autres demeurent.

Notre chroniqueur judiciaire, pour la circonstance Me Emmanuel Bender, relate plus loin le déroulement de ce procès. Nous essayerons quant à nous de discerner les traits et enseignements principaux d'une part et d'autre part de donner à nos lecteurs quelques impressions d'audience.

ment qu'en filigrane. Si l'on a tout appris sur les faits reprochés aux prévenus, sur l'escroquerie, le faux dans les titres, le vol etc... l'on a peu appris des circonstances ou plutôt de la toile de fond de ces affaires. Cependant, tant le procureur au début de son réquisitoire que les premiers défenseurs ont tenté d'esquisser une explication.

Pour M. Antonioli, le Valais est un canton pauvre, l'arrivée brutale de l'argent a semé le trouble dans les esprits et a fait perdre, à d'honnêtes fonctionnaires, le sens du devoir. Il leur a pour-

comme l'a relevé le procureur, sans des fonctionnaires corrompus, jamais Filippini n'aurait pu monter ses « combines », mais cet argument est réversible, peut-être jamais sans Filippini ces fonctionnaires n'auraient manqué à leur devoir. La question reste ouverte. Les plaidoiries des avocats se sont poursuivies hier et aujourd'hui et elles nuancent heureusement les propos du procureur par trop excessifs à l'endroit des principaux inculpés. Tant il est vrai que les hommes ne sont souvent que le produit du milieu dans lequel ils agissent. Cette vérité sociologique élémen-

La lumière des justes et ses ombres

Les justes

Du côté des justes, il y a le procureur M. Antonioli et l'Etat du Valais représenté par Me Thurme et M. Arlettaz de l'Inspectorat des finances.

Pendant deux jours et demi, ils ont requis et réclamé. Ils ont été sévères. La peine maximum pour Jean Vernay, Maurice Pasquignoli, un peu moins pour André Filippini, une peine de réclusion ferme pour André Klaus, et pour les autres prévenus des peines avec sursis allant de 18 mois à 45 jours d'emprisonnement, ont été demandées par le procureur. Quant à l'Etat du Valais, partie civile, il réclame 3 millions et demi. Au début du procès, tant le président du Tribunal, le juge Franzé, que le procureur avaient demandé que ce procès se déroule dans la dignité et la sérénité. M. Antonioli avait même eu ce mot « pas de vengeance ! ». Me Nancoz, avocat d'André Filippini, était venu à la rescousse. On a pu se rendre compte par la suite que ces propos n'étaient pas superflus. En effet, durant son réquisitoire le procureur a été tenté à plusieurs reprises de passer du propos caustique à la phrase vengeresse. Un réquisitoire de plus de dix heures qui nous a appris l'immense « combine » qui se tramait dans les services de l'Etat et qui enrichissait quatre accusés.

Outre l'affaire de la double facturation dont le mécanisme était relativement simple, les autres affaires consistaient à faire passer les commandes de l'Etat par un intermédiaire « bidon » qui empoignait de substantiels bénéfices et les répartissait ensuite selon les partenaires. Ainsi des couples ou trios se formaient selon les circonstances et le matériel et cela donnait : Filippini-Vernay (double facturation), Filippini-Vernay-Pasquignoli (glissières), Vernay-Klaus-Pasquignoli (peinture), Pasquignoli-Klaus (motos Guzzi).

Les maudits

La norme juridique est une notion précise qui plutôt que d'ouvrir une porte à la compréhension d'un problème la ferme. Ainsi, tant au niveau du procureur, de la partie civile, que des défenseurs, les circonstances générales qui ont permis un tel scandale ne se dessi-

tant vivement reproché leur cupidité qui n'est pourtant pas un défaut qui s'acquiert du jour au lendemain. On le voit l'explication n'est que partielle. Pour Me F.-J. Bagnoud, l'un des défenseurs de Jean Vernay, Filippini était l'astre rayonnant avec sa réussite sociale, sa forte personnalité autour duquel Jean Vernay gravitait tel un satellite !

On ne saura jamais ainsi qui était le cerveau de l'affaire. Pour le procureur Jean Vernay semble le principal responsable, l'inspirateur. Les autres accusés, eux, se rejettent la responsabilité. C'est l'histoire de la poule et de l'œuf.

L'on a appris aussi que l'arrivée de ces hommes à des postes importants ne s'est pas fait par hasard. Ainsi, Pasquignoli progresse très vite dans la hiérarchie de la fonction publique, Vernay aussi. Filippini de son côté a su s'assurer très tôt de hautes protections. On aura appris ainsi qu'en 1974 déjà, Philippe Henchoz, pourtant fonctionnaire fédéral et tenu par le secret professionnel, était nommé « administrateur » de Savro SA et donnait des « tuyaux » sur les futurs travaux de l'aérodrome de Turmann. Il y avait pourtant dans ce Conseil d'administration des anciens magistrats qui devaient connaître le statut d'un colonel ; mieux encore, discerner un renseignement, de la violation d'un secret professionnel.

L'on a appris aussi que pendant quelques années, 3 millions et demi peuvent être soustraits de la Caisse publique sans que personne ne s'inquiète. Vernay pouvait gérer seul 25 à 30 millions par année avec une structure administrative désuète. D'après les déclarations des conseillers d'Etat il y avait entre ces fonctionnaires et eux des rapports de confiance. Ils ont été trahis. Mais cela n'explique pas tout. Ainsi, l'on ne saura jamais avec précision si ces hommes ont fait l'objet de protection pour arriver si haut dans la fonction administrative, malgré le fait, et c'est ressorti au procès, qu'ils n'étaient pas spécialement préparés à assumer leurs responsabilités.

Ces hommes aujourd'hui en jugement pour des délits très graves, je parle des principaux inculpés, ont commis des fautes qu'on ne saurait excuser, mais

taire a été quelque peu oubliée durant les premiers jours du procès. Nous reviendrons dans notre prochaine édition sur la suite de ce procès.

Adolphe Ribordy

POSTULAT DUPONT DU 4 DÉCEMBRE 1978 : Prise en charge précoce des handicapés

D'une manière générale, les cantons ne participent pas, ou seulement dans une faible mesure, aux frais découlant de la prise en charge précoce des handicapés. Ces frais sont actuellement couverts par la Confédération, qui vient de diminuer son aide financière dans des proportions jugées inquiétantes par les milieux intéressés. Il s'avère pourtant qu'une telle prise en charge favorise d'une manière sensible le développement ultérieur des handicapés, et permet, dans certains cas, d'utiles sauvetages.

Le Conseil fédéral est donc invité à étudier sérieusement ce problème, en incitant les cantons à participer financièrement, en encourageant la recherche scientifique dans ce domaine, et en réexaminant les critères qui président actuellement à l'octroi des subventions.

Développement

L'art. 19, 3e alinéa, de la loi sur l'assurance-invalidité et l'art. 12 du RAI permettent aux enfants handicapés de bénéficier de « mesures de pédagogie spéciale à l'âge préscolaire ».

Il s'agit notamment de « la formation préscolaire nécessitée par l'invalidité en tant qu'enseignement au stade du jardin d'enfant, qu'elle serve à préparer la fréquentation de l'école publique ou celle de l'école spéciale. Jusqu'au commencement de la formation préscolaire au stade du jardin d'enfants, il s'agit exclusivement, en règle générale, de mesures de nature pédagogique ».

Ces mesures ont été longtemps considérées sous leur seul aspect médical. Le médecin établissait un diagnostic, et les mesures pédagogiques n'intervenaient guère avant l'âge d'entrer à l'école.

Il existe depuis quelques années, dans tous les cantons, des « Services éducatifs itinérants » qui assurent une prise en charge globale de l'enfant, dès les premiers mois de sa vie. Cette prise en charge s'effectue dans le cadre de la famille, et prépare l'intégration de l'enfant dans les structures communautaires de type éducatif ou thérapeutique, selon ses possibilités personnelles de développement.

Ces S.E.I. sont pour la plupart financés exclusivement par la Confédération, sur la base des dispositions légales précitées.

En effet, si, à l'âge de la scolarité obligatoire, les cantons et les communes doivent contribuer à la formation scolaire spéciale d'un enfant invalide pour le montant qu'ils affectent à la formation d'un écolier non invalide, il n'existe en revanche aucune disposition légale obligeant cantons et communes à participer financièrement à la prise en charge précoce, c'est-à-dire à celle qui intervient avant l'âge scolaire.

Or l'aide de la Confédération a été réduite de manière sensible au cours de ces derniers mois, pour des raisons d'économie bien évidentes.

Une révision des critères qui président à l'octroi de la subvention a permis, sans modification des bases légales, de diminuer d'environ 20 % l'aide accordée, notamment par le refus de prendre en considération la totalité du temps de préparation nécessaire au personnel des S.E.I.

Il est à craindre que de telles mesures ne se répètent défavorablement pas sur la qualité du travail effectué par ces services auprès des enfants.

Si la situation devait encore s'aggraver, certains d'entre eux devraient certainement diminuer leurs prestations, et par conséquent compromettre le caractère « préventif » attaché à leur action.

Durant ces dernières années, la loi sur l'AI a fourni aux cantons des moyens d'équipement remarquables, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'occupation des handicapés.

Il faut relever toutefois que cet effort a porté plus sur l'aspect technique (constructions, structures d'accueil, équipements) que sur l'aspect qualitatif. Ni les recherches en psycho-pédagogie, ni

celles qui visaient à améliorer la formation du personnel n'ont été l'objet d'une sollicitude exemplaire.

Les études scientifiques se sont trop souvent limitées à l'aspect médical de la prévention ou du traitement. Cependant, même réduites à ce seul aspect, elles ont montré tout le bénéfice qu'il peut y avoir à prendre en charge aussi précocement que possible un enfant atteint d'un ou plusieurs handicaps.

Cette prise en charge précoce permet le maintien dans le milieu naturel, ce qui est capital lorsque l'intégration sociale est l'objectif majeur. Elle favorise d'une manière évidente le développement ultérieur, évident même parfois une scolarisation spéciale en milieu institutionnel.

Il est par conséquent indispensable que de telles structures d'accueil bénéficient d'un appui financier suffisant. Il serait d'ailleurs normal que les cantons et les communes consentent également à fournir un effort financier dans ce domaine.

Le Conseil fédéral est donc invité :

- à inciter les cantons à fournir une participation financière équitable dans le domaine de la prise en charge précoce des handicapés, en créant au besoin les bases légales nécessaires ;
- à encourager et à stimuler la recherche scientifique dans ce domaine, par une collaboration pluri-disciplinaire de tous les milieux intéressés (instruction publique, prévoyance sociale, santé publique, et même justice et police) ;
- à réexaminer les critères actuellement trop restrictifs qui président à l'octroi des subventions, de manière qu'ils ne puissent porter atteinte à la qualité du travail éducatif.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter ce postulat.

ECHAFAUDAGES

Location avec montage
devis sans engagement

Ardag

1908 RIDDES
Tél. (027) 86 34 09

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Coopérative d'édition du « Confédéré-FED »

Les sociétaires de la Coopérative du « Confédéré-FED » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 9 mars 1979 à 20 heures à l'Hôtel de Ville à Martigny, salle du Chœur d'hommes, deuxième étage, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Rapport du Conseil d'administration ;
3. Lecture des comptes 1978 ;
4. Lecture du rapport des vérificateurs des comptes ;
5. Approbation des comptes et décharge aux organes de gestion ;
6. Divers.

Fabrique et plus grand dépôt de la Suisse romande à Naters

Fabrique de meubles et agencements intérieurs

GERTSCHEN SA

Grandes expositions
à Martigny - Uvrier/Sion - Brigüe
(026) 2 27 94 - (027) 31 28 85 - (028) 22 11 65

PROGRAMME TV

Samedi 10 mars

13.00-15.40 Ski nordique
voir TV suisse italienne

13.00 Téléjournal
13.05 Le monde en guerre
13.55 La burette
14.45 Les petits plats dans l'écran
15.10 Un'ora per voi
16.10 Les Brigades du Tigre
17.05 L'Odyssée de Scott Hunter
17.30 Téléjournal
17.35 The Muppet show
18.00 La course autour du monde
18.50 Présentation des programmes
19.00 A vos lettres
19.30 Téléjournal
19.45 Loterie suisse à numéros
19.55 Rendez-vous
21.15 Les oiseaux de nuit
20.25 Le retour du Saint : Feu rouge
22.30 Téléjournal

Dimanche 11

11.00 Téléjournal
11.05 Tél-hebdo
11.30 Table ouverte : Faut-il restreindre le petit crédit ?
12.45 Tiercé mélodies
12.55 Spécial-cinéma
13.55 Tiercé mélodies
14.05 Sauts à skis
15.30 Tiercé mélodies
15.35 Adivina Adivinanza
16.00 Tiercé mélodies
16.15 Un ours pas comme les autres
17.15 Tiercé mélodies
17.30 Téléjournal
17.35 Présence protestante
18.00 Football
18.50 Les actualités sportives
19.30 Téléjournal
19.45 Sous la loupe
20.00 La Route de Salina
21.30 Des yeux pour entendre
22.10 Vespérales
22.25 Téléjournal
22.35 Ski : marathon de l'Engadine

Lundi 12

17.00 Point de mire
17.10 Au pays du Ratamiaou
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La famille Maléché
17.45 La récré du lundi
18.05 Les petits plats dans l'écran : Osso bucco à la gremolata
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
20.00 Passe et gagne
20.25 Destins : Jean Piaget
21.45 Anatole : Swing au féminin pluriel
22.35 Téléjournal

Mardi 13

14.20 Point de mire
14.30 Télévision éducative

15.00 TV-Contacts - Les couleurs de l'orchestre
16.05 Les sobriquets des RoCHAT des Charbonnières
16.10 Chamoson
16.20 Richard Sirois
16.35 L'Homme qui aimait les ours
17.30 Téléjournal
17.35 La récré du mardi
18.10 Courrier romand
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
20.00 Passe et gagne
20.25 Tell Quel
21.15 Zabriskie Point
23.00 Téléjournal

Mercredi 14

17.00 Point de mire
17.10 Au pays du Ratamiaou
17.30 Téléjournal
17.35 Objectif
18.15 L'antenne est à vous
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
20.00 Passe et gagne
20.25 Patinage : Libre couples
23.00 Téléjournal

Jeudi 15

14.55 Point de mire
15.05 Aventures aux Caraïbes
16.20 A bon entendeur
16.40 La burette
17.35 Téléjournal
17.35 Contes du folklore japonais
17.45 Ne perdez pas la boule
18.10 Courrier romand
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
19.55 Passe et gagne
20.20 Temps présent
21.30 Le Tourbillon des jours
22.25 Patinage : Libre messieurs
23.50 Téléjournal

Vendredi 16

17.00 Point de mire
17.10 Au pays du Ratamiaou
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 Il faut savoir
17.45 Agenda
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
20.00 Passe et gagne
20.20 Duel à cache-cache
21.20 Patinage : Libre danse
23.20 Téléjournal

Lundi 12 mars à 20 h. 25

Destins : Jean Piaget

Jean Piaget a consacré sa vie à la science : l'épistémologie. Dès son adolescence se dessina en lui le grand projet qu'il n'eut cesse d'accomplir : bâtir une théorie de la connaissance humaine. Comment le savoir s'acquiert-il, de la naissance à l'âge adulte ? Quel est le « secret » de cette progression de l'intelligence ? C'est tout le travail de Jean Piaget et de ses collaborateurs au Centre international d'épistémologie génétique, fondé en 1955.

Mardi 13 mars à 21 h. 15

Zabriskie Point

Sous les thèmes habituels de la contestation (1970) se décèlent les symptômes d'une véritable crise de civilisation. Même au sein des groupes d'étudiants, unis par leur refus des structures actuelles, règne cependant une certaine mésentente. Et puis, tout à coup, au milieu de cette agitation, de ces remous, naît une histoire d'amour, très belle et très pure. Cette ballade romantique est menée de main de maître par Michelangelo Antonioni qui a réussi là une œuvre d'une beauté formelle exceptionnelle.

Mercredi 14 mars à 18 h. 15

L'ANTENNE EST A VOUS

Femmes pour la paix

Il y a des armes capables de détruire l'humanité entière et, même, d'éteindre toute vie sur notre planète. Il y a 400 000 savants et techniciens qui perfectionnent ce potentiel de destruction. Il y a, toutes les 90 secondes, un million de dollars dépensés dans ce but... et il y a des hommes et des femmes décidés à s'opposer de toutes leurs forces à la folie de l'armement nucléaire, à refuser l'équilibre de la terreur, à lutter pour le désarmement atomique universel. Le mouvement des « Femmes pour la paix » est réaliste ; il demande l'impossible.

Jeudi 15 mars à 20 h. 20

TEMPS PRESENT

Apprenez à dire Grüezi !

Y aurait-il aujourd'hui deux manières d'être Suisse, comme la dernière votation sur le nucléaire semble l'indiquer ? Le fossé entre Romands et Allemaniques s'est-il creusé depuis l'après-guerre ? A quand Genève-Zurich sans quitter l'autoroute ? Faut-il enseigner le suisse-allemand dans nos écoles ? Sommes-nous en passe d'être colonisés ?

Nous, Romands, avons nos responsabilités dans cette situation préoccupante nos misérables notions d'allemand, un fatalisme parfois boudeur au lieu de dynamisme dont toute minorité doit faire preuve, une indifférence coupable à l'égard d'une culture suisse-allemande active et intéressante. De part et d'autre de la Sarine, des clichés vieux d'un demi-siècle tiennent lieu d'information. En bousculer quelques-uns, voilà le modeste vœu des auteurs de ce film.

A VENDRE

Jeep agricoles

Willys ou Land Rover, expertisées

Lucien Torrent - Grône

Tél. (027) 58 11 22

COMMANDEZ VOS IMPRIMÉS

chez

MONTFORT
MARTIGNY

AVY Voyages,

en collaboration avec l'Office National
du Tourisme Tunisien organise
une grande promotion touristique.

La Tunisie

vous reçoit chez AVY

à Martigny, 14, avenue de la Gare, du 1^{er} au 14 mars



Journées officielles:

**lundi 12
mardi 13
et mercredi
14 mars**

Pendant ces 3 jours,
Mlle Salwa Meherzi,
conseillère touristique

de l'Office National du Tourisme Tunisien se tient
spécialement à votre disposition pour tous renseignements.

Grâce à sa parfaite connaissance des réalités
touristiques du pays, elle est à même de

vous donner toutes les informations
utiles pour préparer et réussir
d'avance vos prochaines
vacances en Tunisie.

Grand concours:

Nous vous rappelons
que vous pourrez
également participer à notre
concours «Gagnez vos vacances»
doté de 6 semaines de vacances
pour 2 personnes. Pour cela il vous
suffit de demander à notre agence
le bulletin de participation conte-
nant quelques questions faciles.

Votre centrale de réservation à Genève, Lausanne, Meyrin, Monthey, Martigny, Neuchâtel, Orbe, Sainte-Croix, Yverdon

L'agence AVY Voyages vous
accueille dans une ambiance
tunisienne. Venez vous docu-
menter sur toutes les possi-
bilités de vacances que vous
offre ce magnifique pays,
véritable terre du soleil.

Dégustation gratuite

Pour vous donner un avant-
goût du soleil tunisien,
Mlle Salwa Meherzi vous offrira
à déguster une spécialité
typique de son pays...

AVY
VOYAGES

SELECTIONS TV

Samedi 10 mars à 20 h. 25
LE RETOUR DU SAINT

Feu rouge

Voyageant en train, Simon Templar observe une ravissante jeune femme visiblement nerveuse. Après s'être absentée, elle revient affirmant avoir vu, depuis le couloir du wagon, deux hommes se battre dans un immeuble décrépi bordant la voie. La police, mise au courant ne trouve rien et classe le dossier. Simon Templar ne résiste cependant pas à l'envie de retourner sur place. Il constate que l'enseigne qui avait permis à la jeune femme de reconnaître l'immeuble a été en fait enlevé d'une construction voisine et à peu près semblable...

Samedi 10 mars à 21 h. 15

Les oiseaux de nuit

Bernard Pichon présente Marlène Jobert, comédienne très appréciée ; Geor-

ges Moustaki qu'on ne présente plus ; Dominique de Rivaz, Gérard Crittin, les deux globe-trotters suisses de la récente Course autour du monde ; Jacques Huwiler qui éclaircira les mystères qui planent sur l'organisation de cette Course autour du monde.

Dimanche 11 mars à 20 heures

La route de Salina

Comment un jeune vagabond est, en quelque sorte, « adopté par deux femmes » : une quinquagénaire un peu folle le prenant pour son fils disparu, et sa fille qui va bientôt en faire son amant. Le vagabond se laisse prendre au jeu. Mais le drame éclate : le fils absent a en réalité été tué par sa sœur qui nourrissait à son endroit une passion trouble. Et le passant n'arrivera pas à empêcher que la violence se déchaine à nouveau. Avec Mismy Farmer, Rita Hayworth et Robert Walker.



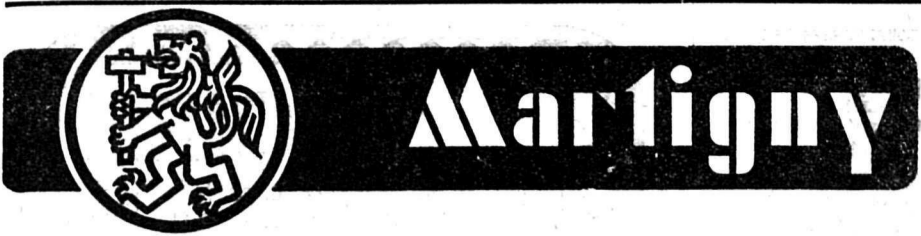
Nouveau:
Manta CC

Opel Manta.
Le coupé sportif le
plus vendu en Suisse.
Avec hayon arrière,
si vous le désirez.

Venez essayer la dernière-née des Manta: la Manta CC (Combi-Coupé), dotée d'un hayon pratique et d'un coffre généreux, à dimensions variables. Elle n'attend que vous!



J.J. Casanova, Garage Total, Martigny - ☎ (026) 2 29 01
Distributeur local : Garage Casanova, Pierre Addiks, St-Maurice ☎ (025) 3 63 90



Le Comptoir en assemblée

La 19e assemblée générale annuelle du Comptoir de Martigny s'est déroulée mercredi au Casino sous la présidence de M. Rapy Darbellay.

Les résultats annoncés sont positifs et rendent optimistes pour l'avenir. En effet, le chiffre des visiteurs s'est élevé à 114 597 visiteurs, en léger retrait certes par rapport à 1977 (121 595), mais largement supérieur malgré tout aux fatidiques 100 000 visiteurs qui semblent maintenant une limite à franchir de manière régulière sauf imprévu.

Au niveau du comité, la réorganisation communiquée à l'assemblée générale de l'année dernière avec la diminution du nombre des membres de 11 à 9 est entrée en vigueur sans troubler la bonne marche de l'organisation. Au sein du comité directeur, MM. Gilbert Dubulluit (finances) et Georges Soudan (presse et publicité) ont parfaitement remplacé MM. Jean Guex-Crosier et Bernard Favre. Le comité a décidé de les nommer vice-présidents du Comptoir de Martigny. Comme les précédentes, l'édition

1978 placée sous le thème « Les retrouvailles d'automne », a largement profité de l'impact que lui ont apporté ses hôtes d'honneur: le canton de Vaud, l'entreprise des PTT, Saint-Maurice et la Bretagne. Parmi les manifestations annexes, signalons la mise sur pied pour la première fois d'un gymkhana des routiers suisses.

Avenir

La 20e édition du Comptoir se déroulera du 28 septembre au 7 octobre 1979. Le thème choisi pour célébrer cet anniversaire: « 20 ans » tout simplement. Le pavillon d'honneur à l'entrée de la halle principale sera occupé par l'Italie; le canton invité à la journée officielle sera le canton du Jura; la commune: Conthey, présente dans une halle spéciale et lors de la traditionnelle journée du mardi. Deux pavillons spéciaux seront aménagés: celui de Ciba-Geigy édifié pour fêter le 75e anniversaire de l'installation de la firme à Monthey et celui de l'Administration fédérale des douanes.

Exposé et débat sur les techniques commerciales

L'emballage, message du producteur au consommateur, tel est le titre de l'exposé qui sera donné dans le cadre de la 1re Foire agricole du Valais par M. Jean Volckaert, directeur du Service international marketing-emballages du groupe Nestlé. Cet intéressant exposé, illustré de nombreuses diapositives, sera suivi d'un débat et se tiendra dans la salle de l'Hôtel de Ville de Martigny, le samedi 17 mars de 14 à 16 heures.

La conférence se compose de trois grands volets:

1. les composantes commerciales du message,
2. les techniques de communication visuelle,
3. l'analyse globale de l'emballage.

Le conférencier du jour, M. Volckaert, est un éminent spécialiste de la question. Après des études d'architecture à Londres, il ouvre une agence de publicité. Il est bientôt appelé à occuper de hautes fonctions dans les domaines de la publicité, de l'étude du marché et de la gestion chez Philips, Colgate-Palmolive et enfin chez Nestlé. C'est lui qui fonde et développe chez Nestlé le Service international Marketing-emballages, service qui est notamment chargé de la création des emballages pour l'ensemble du groupe.



MARTIGNY

Etoile: Superman. Samedi à 17 h. 15 et lundi: L'as de pique.

Corso: Jeunes filles bien... pour tous rapports.

Dimanche à 16 h. 30 et lundi: Abba - The Movie

Police municipale: (026) 2 27 05.

Police cantonale: (026) 2 20 21.

Fondation Pierre-Gianadda: Musée gallo-romain ouvert de 10 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Centre de planning familial: Avenue de la Gare 38, tél. (026) 2 66 80.

Ambulance: (026) 2 24 13 - 2 15 52.

Pharmacie de service: téléphoner au 111.

Service des A.A., groupe de Martigny: tous les vendredis à la Clé des Champs, tél. (026) 5 44 61 et 8 42 70.

MONTHEY

Montheolo: Je suis timide mais je me soigne.

Plaza: Midnight Express

Police municipale: (025) 4 21 21.

Ambulance: (025) 4 62 62.

Pharmacie de service: Pharmacie du Crochetan (025) 4 15 44.

SAINT-MAURICE

Zoom: Jésus de Nazareth (2e partie)

Police cantonale: (027) 3 62 21.

Clinique Saint-Amé: (025) 3 62 12.

Ambulance: No 117.

Pharmacie de service: Pharmacie Gaillard (025) 3 62 17.

SION

Arlequin: Superman

Capitole: Le ciel peut attendre

Expositions: Arthur Hurni et Alnaab à la Galerie Grande-Fontaine. Les illustrateurs suisses à la bibliothèque des jeunes

Grange-à-l'Evêque: Suzanne Auber.

Police cantonale: (027) 22 56 56.

Ambulance: (027) 21 21 91.

Pharmacie de service: Pharmacie Magnin tél. (027) 22 15 79.

SIERRE

Bourg: à 20 h. Superman; à 22 h. Camps d'amour pour chiens jaunes

UNIVERSITE POPULAIRE

L'art d'aujourd'hui et ses sources

Une série de conférences sur l'art d'aujourd'hui et ses sources aura lieu en la salle de l'Hôtel de Ville de Martigny, les mardis 13, 20, 27 mars et 3 avril à 20 h. 30. Elles sont organisées par l'Université populaire de Martigny. Le conférencier est M. Bernard Wyder, historien d'art et responsable des expositions du Manoir. Le prix d'entrée est de 3 francs pour une conférence ou 10 francs pour la série complète.

Football féminin en Octodure

Reprise des entraînements

Le comité provisoire de la section féminine du Martigny-Sports communique que les entraînements reprendront ce vendredi 9 mars à 18 h. 45 au stade d'Octodure sous la direction de M. André Gremaud.

Les jeunes filles âgées de 12 ans et plus, intéressées par ce sport, sont invitées à prendre contact avec M. Michel Cretton, rue des Finettes 13 (237 77), en indiquant leur nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Actuellement, la constitution d'une section féminine de football au sein du Martigny-Sports se heurte à des difficultés d'ordre pratique (disponibilité des vestiaires, contingent insuffisant) et financier (situation précaire du club). Lors de l'assemblée constitutive tenue récemment dans un établissement public de la place, M. Arsène Crettaz, président du MS, a expliqué que le comité du club ne tenait pas à s'opposer à la formation d'une équipe féminine, mais que celle-ci dépendait en grande partie des facteurs énoncés ci-dessus. Cette saison, les joueuses ne disputeront que des matches amicaux. Les responsables de l'équipe féminine caressent cependant l'espoir de participer l'année prochaine à un championnat officiel.



Sion

CEV: augmentation du bilan de 14,67% dividende maintenu à 8%

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Épargne du Valais a pris connaissance des comptes de l'exercice 1978.

Le bilan a augmenté de 85,4 mios depuis le 31 décembre 1977 et se monte au 31 décembre 1978 à 668 mios, soit une progression de 14,67 %.

Les dépôts de la clientèle, épargne bons de caisse et comptes courants créanciers se chiffraient au 31 décembre 1978 à 486 mios de francs contre 440 mios au 31 décembre 1977, soit une augmentation de 46 mios de francs ou 10,45 %.

Les comptes courants créanciers à vue et à court terme accusent une augmentation de plus de 20 mios, confirmant la tendance marquée de la clientèle, constatée durant l'exercice 1977, à investir à court terme dans l'espoir d'une hausse des taux de placements à moyen et long terme.

Les bons de caisse accusent une diminution de 7,8 mios; sur ce total, 5,3 mios ont été transférés sur épargne tandis que 1,3 mio ont été placés sur des comptes créanciers à vue ou à terme et, également, en diminution des engagements de clients.

L'épargne, par contre, a enregistré un nouveau record d'augmentation puisqu'elle se monte à plus de 33 mios ou 12,8 %.

Les prêts à la clientèle ont également subi une augmentation importante; leur total, au 31 décembre 1978, se monte à 580 mios de francs contre

510 mios au 31 décembre 1977, soit une progression de 70 mios ou 13,73 %.

La progression des prêts hypothécaires amorcée durant l'exercice 1977 s'est poursuivie en 1978; ceux-ci ont passé de 145 mios au 31 décembre 1977 à 177 mios au 31.12.1978, soit une augmentation de 32 mios ou de 22,1 %.

Les crédits en comptes courants ont progressé également d'une manière importante; l'augmentation se monte à près de 32 mios de francs.

Le résultat de l'exercice, après constitution de provisions, amortissements usuels et paiement de 1 mio d'impôts, s'élève à 3 403 265 fr. 75, soit une augmentation de 211 000 francs ou 6,63 % sur le résultat de l'exercice 1977.

Le montant net à disposition, ajouté au solde reporté de l'exercice précédent, se monte à 3 588 971 fr. 41.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des sociétaires qui se déroulera le samedi 7 avril, la distribution d'un dividende de 8 %, un versement de 650 000 francs aux réserves légales statutaires, de 25 000 fr. au Fonds des œuvres philanthropiques des Sociétés de Secours mutuels, ainsi qu'une attribution de 153 214 francs aux Sociétés valaisannes de Secours mutuels.

Après répartition, les fonds propres se situeront à 38,6 mios de francs contre 35,6 mios de francs au 31 décembre 1977, soit une augmentation de 3 mios ou 8,5 %.

La DAT Sion fête son 75000e abonné

Lundi 5 mars, la Direction d'Arrondissement des téléphones (DAT) de Sion organisait une petite réception en l'honneur de M. et Mme Roger Vouillamoz, de Riddes, bénéficiaires du 75 000e raccordement téléphonique de l'arrondissement.

La Municipalité de Riddes fut associée à cette sympathique manifestation puisqu'on y relevait la présence de son président, Me Jean Vogt. Parmi les invités figuraient également Me Jacques-Louis Ribordy, sous-préfet du district de Martigny, ainsi que M. Jean Pitteloud, ruraliste postal. La DAT, quant à elle, était représentée par son directeur, M. Werner Haenggi accompagné de MM. Philippe Sauthier, chef du service clientèle et Paul Lehner, chef du service des abonnements; cette manifestation étant justement l'occasion pour ce dernier de prendre officiellement congé de ses... 75 000 abonnés puisque M. Lehner fera valoir, dans quelques jours, son droit à une retraite méritée, ceci après 44 années de bons et fidèles services à l'entreprise des PTT.

Evolution du nombre de raccordements téléphoniques en Valais

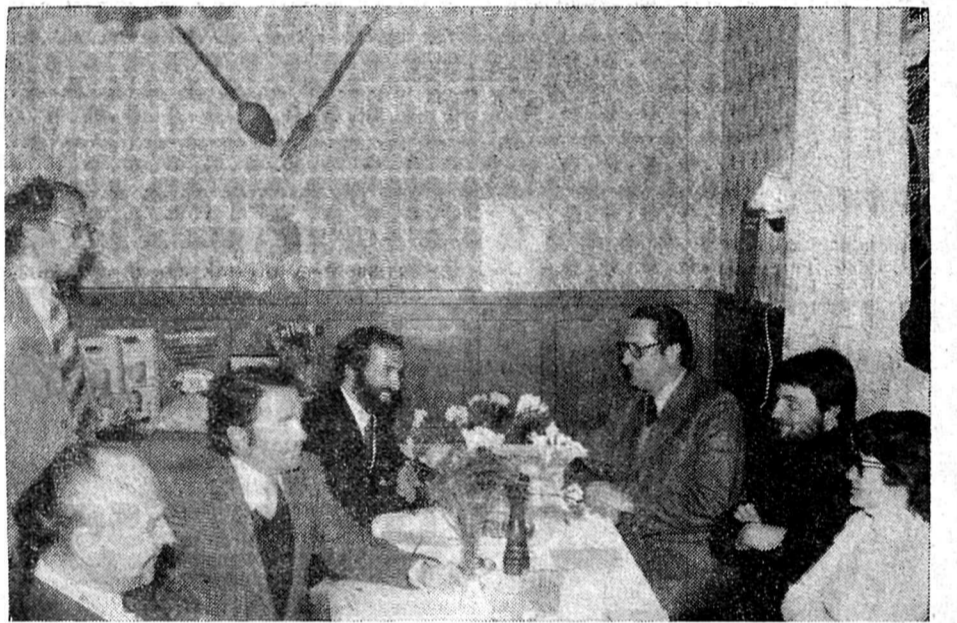
Dans nos régions, le téléphone est entré dans les mœurs avec un certain retard par rapport à la plupart des autres parties du pays. Dans la circonscription de la DAT Sion, l'augmentation du nombre de raccordements commença à se préciser dans les années 50; elle devait prendre un caractère fulgurant durant les deux dernières décennies. Voyons plutôt:

Années	Raccordements
1910	640
1920	1 362
1930	2 861
1940	3 766
1950	7 819
1960	16 291
1970	40 000 (septembre)
1972	50 000 (novembre)
1975	60 000 (janvier)
1977	70 000 (novembre)
1979	75 000 (janvier)

Il a donc fallu 45 ans pour arriver à dépasser 5000 abonnés
10 ans pour passer de 5000 à 10 000
14 ans et demi pour passer de 10 000 à 40 000 abonnés
7 ans et 3 mois pour passer de 40 000 à 75 000 abonnés.

Un développement explosif donc, et qui s'est traduit durant quelques années par un nombre élevé d'abonnés en attente (plus de 6000 en 1972 par exemple). De plus, le territoire étendu et accidenté de l'arrondissement avec, comme corollaire, la dispersion des besoins en matière de raccordements ne sont pas là pour faciliter les choses.

Aujourd'hui, le nombre de futurs abonnés attendant depuis plus de 3 mois un raccordement téléphonique ne s'élève plus qu'à 1104 tandis qu'il n'existe pratiquement plus de grandes concentrations d'abonnés en attente. Et cet assainissement de la situation, la DAT ne le doit même pas à la récession économique, ou si peu. En effet, même au plus bas de la conjoncture, le fléchissement de la demande en raccorde-



Le 75 000 abonné au téléphone dans l'arrondissement de Sion, a été fêté chaleureusement lors d'une manifestation qui s'est déroulée à Riddes. Entouraient Mme et M. Vouillamoz, MM. Haenggi, directeur de la DAT, Lehner et Sauthier de la DAT également, Vogt, président de Riddes, et Ribordy, sous-préfet du district.

ments téléphoniques dans notre canton n'a jamais atteint le niveau enregistré sur le plan suisse, à savoir une baisse de l'ordre de 35 %. Par contre, le nombre de résiliations, lui, s'est fortement accru, doublant même par rapport aux années d'euphorie 1972-73. Sans quoi, la DAT Sion n'aurait pas eu à attendre le début 1979 pour « fêter » son 75 000e abonné tant il est vrai que sa réelle capacité de production se maintient, depuis une décennie, aux alentours de 5000 raccordements par année, ceci, en dépit du blocage de l'effectif du personnel. Ainsi, par exemple, en 1978, bien que 5584 nouveaux raccordements aient été effectivement mis en service, l'exercice s'est soldé par une augmentation nette de 3801 abonnés, compte tenu des résiliations enregistrées. A relever enfin qu'avec 75 000 abonnés, la DAT Sion accuse une densité de 38 raccordements téléphoniques pour 100 habitants, soit tout près de la moyenne suisse qui est de 43.

Perspectives d'avenir

Si la construction de nouveaux immeubles dans les zones urbaines et rurales a subi un net ralentissement, elle se poursuit par contre d'une façon beaucoup plus intense que prévu dans les régions essentiellement touristiques. D'autre part, en fonction du potentiel existant (population, ménages, logements de vacances), la demande de nouveaux raccordements devrait se maintenir. Et l'infrastructure actuellement en place, que ce soit en lignes, câbles ou centraux téléphoniques, devrait permettre de faire face à cette demande dans des délais raisonnables. Les gros efforts consentis par la DAT Sion tendent en tout cas vers ce but.

Au vu de ce qui précède et compte tenu du rythme de la mise en service de nouveaux abonnés qui est actuellement de 21 à 22 par jour (à raison de 250 jours de travail), compte tenu éga-

lement du nombre de résiliations survenant en cours de route, on peut légitimement s'attendre à ce que le 100 000e abonné soit atteint en 1986. Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, contentons-nous de congratuler comme il se doit le ou plutôt les 75 000e, à savoir M. et Mme Roger Vouillamoz qui eurent d'ailleurs droit à quelques petits présents offerts par l'entreprise des PTT, notamment la gratuité de l'abonnement téléphonique durant un an.


Balade à skis de fond du PRD de Saxon

Le PRD de Saxon communique que la sortie annuelle de ses membres sympathisantes et sympathisants se déroulera le lundi 19 mars, sous la forme d'une balade à skis de fond. Le matériel sera mis à disposition au départ. Un service de transport spécial sera organisé en deux temps: — 1er départ pour la balade: rendez-vous à 8 h. 30, Canasta. — 2e départ: pour le repas servi en commun à Saphin, rendez-vous à 11 heures, Canasta. Cette traditionnelle sortie se déroulera quelles que soient les conditions atmosphériques. Invitation cordiale à tous. Au plaisir de vous rencontrer.

Le comité

Abonnez-vous au « Confédéré-Fed »

ARTDONAY S.A.
1963 VÉTROZ
☎ (027) 36 36 76



Vous propose d'exécuter tous vos travaux de sablage sur métaux et bois, ainsi que revêtement antirouille.

«Voiture de l'Année 1978/79»



Simca Horizon
53 journalistes européens de 16 pays ont élu «Voiture de l'Année 1978/79» la Simca Horizon. Les 17 voitures ont été jugées selon les critères suivants:
• la sécurité • le confort • les performances • l'innovation technique • et le rapport qualité/prix
Faites aussi l'Horizon votre Voiture de l'Année.

Garage de La Forclaz
J.-P. Vouilloz, 1920 Martigny - (026) 2 33 33
GARAGE DE LA GARE, J. Vanin, Charrat
GARAGE DU SALENTIN, Vernayaz
GARAGE Ellenberger, Bourg-St-Pierre



1^{ère} FOIRE AGRICOLE DU VALAIS
NE MANQUEZ PAS LE RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS DU MONDE AGRICOLE

Tous les secteurs sont représentés :
— machines agricoles
— engrais - produits antiparasitaires
— accessoires pour le jardinage
— installations pour l'élevage
— matériel de cave
— outillage pour la viticulture et l'arboriculture

65 exposants
3500 m²
7 pintes et restaurants
Spécialités valaisannes
Concours de dégustation
Halle chauffée du CERM
Ouvert de 11 h. à 21 h

MARTIGNY
DU 15 AU 19 MARS 1979



Bâches - Sellerie civile pour tous véhicules
Confection de stores



PAUL GRANDCHAMP, MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 87
Zone industrielle - En face du port franc

Confiez votre publicité à « Annonces Suisses » S. A.
Place du Midi - 1950 Sion - Tél. (027) 22 30 43

Votre salaire sur un compte CS rapporte plus car il bénéficie d'intérêts
Un compte salaire au CS

De nos jours, la plupart des salariés sont titulaires d'un compte. Mais, attention! Il y a comptes et comptes. Les nôtres rapportent des intérêts, d'autres pas. Dès lors, avant d'en ouvrir un, sachez ce que vous aurez pour votre argent. Questionner le CS ne coûte rien: que vous rapporte un compte salaire au CS?

Premièrement: des intérêts.
Deuxièmement: un simple accord et vous avez le feu vert pour «dépasser». En clair: vous pouvez prélever plus d'argent que vous n'en avez momentanément sur votre compte.

Troisièmement: l'ordinateur du CS se charge, à votre place, de vos paiements réguliers. Désormais, les queues de fin de mois au guichet, c'est pour les autres!

Quatrièmement: vous recevez une carte Bancomat*. Grâce à elle, vous pou-

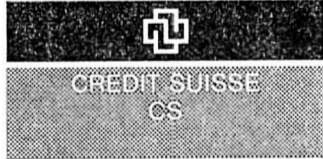
vez retirer des billets de banque même en pleine nuit, ou durant le week-end.

Cinquièmement: avec votre carte eurocheque* vous avez toujours 300 francs sur vous, même si vous n'avez pas un sou en poche.

Sixièmement: votre qualité de client du CS vous donne accès à tous les services d'une grande banque, du conseil en placement au crédit, en passant par les paiements à l'étranger. Les bons comptes font les bons amis.

Septièmement: les mouvements mensuels sur votre compte ne vous coûtent qu'un franc.

C'est vrai: le compte salaire du CS vous en donne vraiment pour votre argent.
(*en remplissant certaines conditions.)



Un compte salaire au CS: votre salaire le mérite bien.

Coupon

☐ Pour mieux m'informer sur le compte salaire, envoyez-moi donc la brochure «Notre compte salaire est au CS». ☐ Je désire ouvrir un compte salaire. Veuillez m'envoyer les formulaires.

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance _____

Profession _____ Rue/No _____

No postal/Localité _____

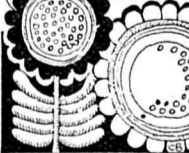
A envoyer au: **Crédit Suisse**

1920 Martigny 1, Av. de la Gare 21/Tél. 026/2 33 22
1870 Monthey, Place de Tübingen 2/Tél. 025/4 14 77
1951 Sion, Av. de la Gare 23/Tél. 027/23 35 45
3960 Sierre, Av. Général-Guisan 11/Tél. 027/55 46 01
3963 Crans-Montana, Immeuble Grand-Place/Tél. 027/41 32 32
1907 Saxon, Rue Gottefrey/Tél. 026/6 28 47

Caravanes Dethleffs Mobil-homes
abbey (places à disposition)
Mortorhomes WESTFALIA
VW, Mercedes
Grand choix neuf et occasions. Reprises
Crédit. Leasing
CARAVANES SCHAUB
M. W. Gasser, succ.
Villeneuve-Rennaz (VD)
☎ (021) 60 20 30
(ouvert le dimanche)

Confédéré-FED
Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy.
Rédaction - Administration: 11, rue du Gd-Verger (1er étage), 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19 - 58
☎ rédaction (026) 2 65 76
Impression: Imprimerie Montfort
Publicité: Annonces Suisses S.A., place du Midi, 1950 Sion, ☎ (027) 22 30 43 et 11, rue du Grand-Verger, 1920 Martigny.

économiser sur la publicité c'est vouloir récolter sans avoir semé



Annonces Suisses S. A.
Place du Midi
Sion
☎ (027) 22 30 43

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Mardi	13.3.79	0830-1200 1330-1700
Mercredi	14.3.79	0830-1200 1330-1700
Judi	15.3.79	0830-1200 1330-1700

Place de tir - zone des positions: Grand Champsec (596020/120800)

Préjeux (596500/121200)

Délimitation de la zone: Secteur A: Sex Rouge - La Selle Pt 2686 - Châble Court - Sex Noir - Créta Besse - La Comba (excl.) - Pas de Maimbré (excl.) - Chamossaire (excl.) - Sex Rouge.

Centre de gravité: 595000/130000
Hauteur verticale: 4000 m/M

Mercredi	21.3.79	0830-1200 1330-1700
Judi	22.3.79	0830-1200 1330-1700
Vendredi	23.3.79	0830-1200 1330-1700

Place de tir - zone des positions: Grand Champsec (596020/120800)

Délimitation de la zone: Secteur A

Hauteur verticale: 4000 m/M

Mercredi	4.4.79	0800-1700
Judi	5.4.79	0800-1700

Place de tir - zone des positions: Grimisuat (596500/124000)

Arbaz (596850/125000)

Délimitation de la zone: Secteur A

Hauteur verticale: 5300 m/M

Armes: ob 10,5 cm

Pour les détails, consulter les avis de tir affichés dans les communes et à proximité de la zone dangereuse.

Poste de destruction des ratés: Cdmt de la place d'armes de Sion, tél. (027) 23 51 25.

Demandes concernant les tirs, dès le 16.2.79: tél. (027) 22 29 14.
Sion, 16.2.79.

Office de coordination 11 Valais

LA MUNICIPALITE DE SION

met en soumission un poste d'

infirmière en soins généraux ou en santé publique

pour le Service médico-social communal

Activités:

- consultation de nourrissons
- dispensaire
- soins à domicile

Conditions:

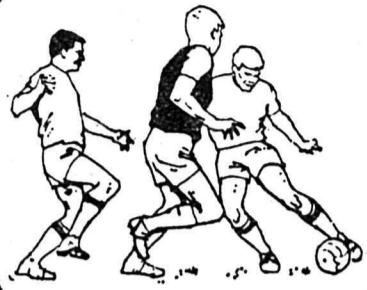
- diplôme en soins généraux ou en santé publique
- expérience du genre de travail souhaitée

Traitement: selon échelle des salaires de la Municipalité.

Entrée en fonctions: à convenir.

Les offres de service manuscrites avec curriculum vitae et copies de certificats doivent être adressées au secrétariat municipal, Hôtel de Ville, Grand-Pont, 1950 Sion, jusqu'au 20 mars 1979. Sion, le 26 février 1979.

L'Administration



1re ligue LEYTRON reçoit MARTIGNY Un spectacle assuré

S'il est un match, ce week-end en première ligue, que le public ne peut manquer sous aucun prétexte, il s'agit, vous l'aurez deviné, du derby valaisan qui va opposer le Martigny-Sports au FC Leytron, dimanche à 14 h. 30 sur la pelouse du stade Saint-Martin. Cette importante confrontation entre deux des meilleures formations du groupe IV revêt, à plus d'un titre, un caractère tout particulier. Lors du premier tour de la compétition, les Martignerains s'étaient imposés par 3 à 1, bénéficiant en la circonstance, à l'est vrai, des problèmes — plusieurs joueurs blessés — que l'entraîneur des Leytronnais connaissait à l'époque. Après-demain, comme la saison passée, les hommes du président Rossier auront donc à cœur de prendre leur revanche, d'où l'assurance d'un match riche en suspense, vu que les Octoduriens, comme de juste, ne se présenteront pas en simple victime expiatoire. Un coup d'œil au classement permet en outre de constater que les deux formations ne sont séparées que par deux points. Si les

Leytronnais venaient à remporter la victoire, ils se situeraient désormais au niveau de leurs rivaux cantonaux, facteur primordial qui peut tenir un rôle déterminant dans ce derby valaisan.

Pellaud : des craintes

Selon Michel Pellaud, entraîneur du FC Leytron, cette rencontre ne se déroulera pas sans difficultés pour ses protégés. **J'éprouve même quelques craintes, dit-il, car Jean-Marc Buchard, qui sera bientôt appelé à prendre la place de Raymond Roduit au milieu du terrain, a été blessé dimanche dernier contre Viège. Le gardien Crittin, qui a écopé de son troisième avertissement, sera suspendu. Le jeune Stéphane Michellod prendra sa place dans les buts. Nous fêterons d'autre part la rentrée d'Edgar Buchard, dont la présence au poste de libero confère une meilleure assise à la dé-**

fense. Malgré quelques forfaits, Michel Pellaud est optimiste. Le FC Leytron attend son adversaire de pied ferme. Aux Octoduriens de contredire ce qui précède.

MS : un mauvais souvenir

La saison passée, le Martigny-Sports avait connu la défaite (1-0) sur la pelouse de Saint-Martin. Souhaitons que ce mauvais souvenir soit à jamais dissipé, afin que le club du président Crettaz soit en mesure de fournir une prestation digne de la quatrième place présentement occupée au classement. Dans cette optique, les Bas-Valaisans veilleront d'abord à développer un volume de jeu supérieur à celui élaboré face au Locle. Si la contre-performance en question se répétait ce dimanche en terre vigneronne, le MS pourrait aller au-devant de surprises au goût amer, difficiles à digérer bien évidemment.

Ch. M.

Léon Mabillard
Propriétaire-encaveur
☎ (027) 86 27 15
LEYTRON
Cave
du Manoir
Spécialités
du Valais

**HENRI BUCHARD & FILS
LEYTRON**
SCIERIE - CHARPENTE
MENUISERIE
CONSTRUCTION DE CHALET
☎ (027) 86 28 21

**Fiduciaire
JEAN PHILIPPOZ**
Maîtrise fédérale
Expertises - Révisions - Boucllements
Fiscalité - Organisation - Gérances
Assurances
1912 LEYTRON - Tél. (027) 86 34 45

BLANCHET-MARTINET
Gypserie - Peinture - Papier peint
LEYTRON - OVRONNAZ
☎ (027) 86 35 32 ou 86 21 51

GARAGE CONSTANTIN LEON
Voitures Occasions
☎ (027) 86 36 03
LEYTRON

GARAGE CHESEAU WALTY
Tracteurs - Machines agricoles
Vente et réparation
☎ (027) 86 37 35
LEYTRON

**BONVIN SPORT
OVRONNAZ**

SALON DE COIFFURE
Josiane Buchard - Leytron
☎ (027) 86 22 31

Salon de coiffure UNION
Dames-Messieurs
Jacquier Martial - LEYTRON
☎ (027) 86 18 53

CAFÉ DES VERGERS - LEYTRON
Stamm-Local
☎ (027) 86 30 62
MICHELLOD FRERES

PAUL THOMAS
Ferblanterie
Couverture
Appareillage
☎ (027) 86 35 01
Leytron-Ovronnaz

TEA-ROOM « AU NAIN ROUGE »
BUCHARD THEO - LEYTRON
☎ (027) 86 41 62

COOP LEYTRON
Café - Magasin
Les meilleures spécialités en
VINS DU PAYS

AUBERGE-CAFÉ DE LA POSTE
☎ (027) 86 27 50
Fam. M. Moret-Raemy
LEYTRON

**CARRIÈRES D'OVRONNAZ
RODUIT SIMEON - LEYTRON**
Pierre de taille - Moellons - Tablettes
Cheminées françaises
☎ chantier (027) 86 32 75 ☎ appartement (027) 86 32 76

MONNAT & CHARMILLOT S. A.
Fabrication de montres mécaniques
et électroniques hommes et dames
LEYTRON - ☎ (027) 86 36 76

CAFÉ DES MAYENS
Fam. J. Roduit
MONTAGNON - LEYTRON
☎ (027) 86 21 16
Les meilleurs crus du Valais

Concours du Ski-Club La Combe

Ces deux derniers week-ends, le Ski-Club Eclair de Martigny-Combe, sous la conduite experte de son président Ami Guex, organisait son traditionnel concours annuel.

Les membres dont 60 enfants participèrent à ces « joutes » amicales sur les pentes de La Forclaz et sur la piste de fond de Trient.

RESULTATS

Enfants jusqu'à 1970

Slalom géant : 1. Pierroz Philippe ; 2. Poggio Lionel ; 3. Tête Marc-Antoine et Vigliano Patrick.

Slalom spécial : 1. Tête Marc-Antoine, 2. Pierroz Philippe ; 3. Poggio Lionel.

Combiné II : 1. Pierroz Philippe ; 2. Poggio Lionel ; 3. Tête Marc-Antoine.

Enfants 1968-1969
Slalom géant : 1. Saudan Patrice ; 2. Petoud Ami ; 3. Pierroz Jean-Marie.

Slalom spécial : 1. Saudan Patrice ; 2. Petoud Ami ; 3. Pierroz Stéphane.

Combiné II : 1. Saudan Patrice ; 2. Petoud Ami ; 3. Pierroz Jean-Marie.

Enfants 1964-65-66-67
Géant : 1. Saudan Raphaël ; 2. Tête Georges ; 3. Petoud Bruno.

Spécial : 1. Tête Georges ; 2. Petoud

Bruno ; 3. Rouiller Daniel.
Combiné II : 1. Tête Georges ; 2. Petoud Bruno ; 3. Saudan Raphaël.

Dames

Géant : 1. Pont Maryline ; 2. Cretton Agnès ; 3. Hugon Marianne.
Spécial : 1. Cretton Agnès ; 2. Petoud Chantal ; 3. Hugon Marianne.

Combiné II : 1. Hugon Marianne ; 2. Cretton Agnès ; 3. Petoud Chantal.
Messieurs (toutes catégories)
Géant : 1. Hugon Yvon ; 2. Petoud Charlot ; 3. Rama Gilbert.

Spécial (parallèle) : 1. Dérivaz André ; 2. Cretton Roger ; 3. Saudan Francis.
Fond : 1. Détraz Raymond ; 2. Saudan Dominique ; 3. Cappel Alexandre.

Combiné II : 1. Petoud Charlot ; 2. Rama Gilbert ; 3. Saudan Francis.
Combiné III : 1. Saudan Francis ; 2. Cretton Roger ; 3. Petoud Charlot.

A vendre dans les Iles de Chamoson en bordure du chemin

2400 m2 de golden
et william

S'adresser au No de tél. (027) 86 41 08 à midi ou le soir après 18 heures.

Finale du Grand Prix Ovo à Grindelwald: LES VALAISANS NETTEMENT EN ÉVIDENCE



Adolf Ogi, directeur de la Fédération suisse de ski, toujours en quête de nouveaux talents pour la relève helvétique, n'a pas manqué de féliciter les vainqueurs de la finale du Grand Prix OVO à Grindelwald. (photo Hans Rausser)

— Je suis surpris et même impressionné par la belle technique et la parfaite maîtrise de ces jeunes skieurs et skieuses. Il ne fait pas de doute que plusieurs d'entre eux et d'entre elles feront leur apparition ces prochaines années au firmament des champions dans les compétitions internationales. Leur ascension n'ira bien sûr pas sans d'extrêmes efforts et la lutte sera serrée, mais avec un tel enthousiasme et une telle volonté de vaincre, certains réussiront probablement à s'imposer. Ce sont les paroles d'Adolf Ogi, directeur de la Fédération suisse de ski, au sujet de la finale du Grand Prix Ovo à Grindelwald qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions entre le glacier de l'Eiger et Salzegg et sur une piste en parfait état.

Les jeunes skieurs de l'Oberland bernois n'eurent par contre pas la tâche facile. Heureusement cependant que la talentueuse skieuse Franziska Schwenner, de Schönried, réussit à s'imposer dans sa catégorie 1968. Ce furent en effet les Valaisans qui s'adjugèrent la plupart des victoires aussi bien chez les filles que chez les garçons. Le grand vainqueur sur la piste la plus longue (36 portes et 1060 m de longueur) a été Werner Zogg, de Grabs. Sa victoire est d'autant plus méritoire que Werner Zogg vient d'une région où aucun skiff ne se trouve dans les abords immédiats.

Résultats

Slalom géant

Filles (1970)

1. Litzistorf Sandra, Vudalla
2. Summermatter F., Visperterminen
3. Matt Nicole, Oberberg
4. Heinzmann Tamara, Visperterminen

Garçons (1970)

1. Frutig Patrick, Les Diablerets
2. Niederberger Beat, Buerglen
3. Glassey Etienne, Haute-Nendaz
4. Schmidhalter Raoul, Simplon

Garçons (1969)

1. Wolf Thomas, Grabs

Le bel imprimé
chez Montfort - Martigny

? ?
Un événement...
Un indice...
Une information...
N'hésitez pas ! TELEPHONEZ au
FED 026/2 65 76

L'ÉVÈNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE Prendre ses responsabilités

Les internationaux de football en sont restés bouche bée. En prenant connaissance des très excellents résultats de leurs collègues handballeurs, ils n'ont pas très bien compris pourquoi, dans certains milieux, on s'ingéniait à leur répéter, qu'en Suisse, dans les sports collectifs, ils n'avaient pas grand chose à espérer.

Question de richesse d'effectifs, de méthodes d'entraînements, de supports politiques, entre autres. D'où ces complexes qui naissent inconsciemment, à force d'entendre les mêmes rengaines. Comme s'il y avait réellement des formations nettement plus faibles que les autres. Certes, en football, elles existent mais si l'on y regarde de plus près, on se rend compte, par exemple, que la Norvège est allée battre la Belgique chez elle et que la semaine dernière Malte a tenu en échec l'Allemagne. Dans ce dernier cas, à en croire les images de télévision, le terrain n'avait qu'un lointain rapport avec les emplacements normaux mais il n'en reste pas moins que le brassage est permanent et que les surprises, voire les sensations, ne sont pas à exclure. C'est dans cet état d'esprit que les handballeurs suisses se sont rendus aux championnats du monde du groupe B en Espagne. Ils avaient acquis une certaine confiance en réalisant d'appréciables performances quelque temps auparavant mais leurs doubles confrontations avec la France, juste avant de prendre part à ces compétitions

importantes, avait suscité des commentaires peu élogieux. Ces atermoiements de dernière heure n'étaient en fait pas une matière à provoquer des inquiétudes. Tout simplement, débouchaient-ils sur une prise de conscience. Avec le système de ces championnats du monde, qui ressemblaient plutôt aux modalités de la coupe puisqu'une défaite, lors de la phase préliminaire pouvait signifier la relégation, il fallait à la fois être sûr de soi et chasser l'idée de penser que tout se passerait facilement. En réalité, c'est le grand favori, et en l'occurrence l'adversaire direct de la première journée, la Hongrie, qui est tombée dans le piège. La Suisse était dès lors sur orbite, les plus folles perspectives se présentaient. Ce n'est pas la défaite de samedi passé contre l'Espagne qui change quoi que ce soit. Les faits sont là, la qualification pour les Jeux de Moscou garantie. Et cette merveilleuse ascension en un temps record grâce à un homme, l'entraîneur Pero Janjic. Il a imposé ses vues, réclâmé un statut particulier pour chaque joueur afin qu'il puisse consacrer le plus d'heures possible à sa préparation. Sur-tout, il n'a pas subi d'influences plus ou moins néfastes. C'était lui le patron. En prenant ses responsabilités, il jouait gros mais il savait pertinemment qu'il réussirait dans son entreprise. Pourquoi le football ne suivra-t-il pas l'exemple du handball? Il ne s'agit pas de faire le

procès de Roger Vonlanthen. Ce n'est pas un problème de personnalités mais de structures. Janjic a eu les mains libres pour refaçonner un édifice. La situation était telle qu'elle ne pouvait empirer. Il a su la redresser, en s'appuyant sur des réformes précises. Il y a moins de compétitions européennes dans ce sport, les pratiquants, au plus haut niveau, se recrutent exclusivement en Suisse allemande. Il en découle une plus grande facilité pour les réunir.

Le basket, modèle contraire puisque tout se concentre dans la partie romande, ne devrait pas être non plus désavantagé. Et pourtant l'équipe nationale n'existe qu'à l'état embryonnaire. Est-ce la conséquence d'une trop large place accordée aux étrangers, qui barrent l'accès aux jeunes? En aucun cas puisque leur présence mettrait plutôt en valeur leurs partenaires. Il est en revanche évident que le tempérament des sportifs d'outre-Sarine les incite à considérer une sélection en équipe nationale comme un honneur, alors qu'en basket le prestige du club suffit.

Basketteurs et footballeurs s'interrogent. Les handballeurs jubilent. Il n'y a pas de système miracle mais une « tête pensante », Janjic, qui a apporté son savoir, comme l'ont eu fait, dans d'autres domaines, Benthous, Rappan, Mrazek ou James.

Thierry Vincent

Le procès Savro et son déroulement

Suite de la page 7

ves (« A mettre dans la boîte à Jean ! »)
 Me Nançois s'étonne des déclarations de Vernay...
 Les glissières. Profilindustria, SPN Filippini.
 Affaire montée par qui? Filippini - Pasquinoli-Vernay? ou comme le pense et l'affirme l'ancien chef de service à l'entretien des routes, Filippini-Pasquinoli?
 Bénéfice total: 400 000 francs pour Pasquinoli; 400 000 francs pour Filippini.
 Vernay nie toujours au grand étonnement de Filippini et Pasquinoli...
 Affaire Klaus.
 Filippini n'y est pas mêlé.
 Encore des chiffres.

Le temps des vaches grasses



André Filippini en mineur (au centre) à l'entrée du tunnel de la Furka à Oberwald, tunnel qu'il construisait en consortium avec d'autres entreprises. (photo Valpresse, Sion)

Les peines

En fin d'après-midi la tension monte. Le Procureur va requérir. Sèchement semble-t-il.
 7 ½ c'est le maximum possible en pareille affaire. En effet, aux termes de l'art. 68 du Code pénal suisse, lorsqu'un « délinquant aura encouru plusieurs peines privatives de liberté, le juge le condamnera à la peine de l'infraction la plus grave et en augmentera la durée d'après les circonstances, mais pas au-delà de la moitié en sus du maximum de la peine prévue pour cette infraction...
 Les infractions les plus graves dans le cadre de ce procès sont passibles d'une peine maximale de cinq ans de réclusion (escroquerie, faux, etc.)
 Toutefois — le Procureur a laissé la question ouverte — si les juges devaient retenir l'escroquerie par métier (148 al. 2 CPS) les condamnations pourraient théoriquement ascender à 15 ans de réclusion...
 « Fais métier d'une infraction — dit la jurisprudence du TF — celui qui la commet dans le dessein d'en tirer des revenus et tout en étant prêt à agir à l'égard d'un nombre indéterminé de personnes, dès que se présente une occasion favorable. »

Mais « Celui qui commet un délit successif au préjudice de la même personne n'agit pas nécessairement par métier. » ; toutefois « L'auteur dont les actes ont exclusivement atteint une seule et même victime peut néanmoins avoir été disposé à agir à l'égard d'un nombre indéterminé de personnes. »...
 Pas de commentaire pour l'instant.
 Attendons le duel Nançois-Thurre !

Arrivent les peines requises. Le silence est lourd, l'atmosphère pesante.
 Pannatier 45 jours ; Clapasson 4 mois ; Michaud 10 mois ; Reuse 12 mois ; Henchoz 18 mois.
 Le public manifeste sa désapprobation. Il a tort. Les juges décideront.
 36 mois pour Klaus, 84 pour Filippini, 90 pour Pasquinoli et Vernay. Sans imputation de la détention préventive pour les trois derniers...
 20 000, 50 000, 70 000, cent mille francs d'amende !
 Le couperet est tombé. Les avocats des causes principales restent bouche bée. Les accusés, à l'exception de Pasquinoli font triste mine. Trop, c'est trop. L'audience est suspendue.
 Les avocats se réunissent. La défense sera ardue.

La parole est à la défense

« J'avoue être encore sous le coup de la très vive émotion provoquée par l'improbable réquisitoire du Procureur. Réquisitoire digne de l'Inquisition (...) Chaleur... Froideur des sarcasmes... Douche écossaise...
 » Je ne puis que ravalier mon amertume. »
 Me François-Joseph Bagnoud plaide — avec Me Simon Epiney — la cause Vernay.
 Leur tâche s'avère difficile, leur client devenant aux yeux du public le numéro un de ce procès. Fini l'affaire « Savro », c'est « L'affaire du Service de l'entretien des routes »...
 « Il convient de déshabiller cette affaire de tous ses atours passionnels, à la replacer dans l'évolution socio-économique du Valais, dont elle est une résultante... » poursuit Me Bagnoud qui, tout au long de sa brillante plaidoirie, s'efforcera de rendre le rôle de la vedette de ce procès à son légitime détenteur, Filippini.
 Filippini, « la plaque tournante, le personnage puissant, respecté, à la zone d'influence très large. L'homme du bon économique... »
 « L'expert de l'Etat du Valais... le bourgeois élu... le pôle d'attraction... »
 Face à ce géant, à l'ombre, évoluant comme des satellites, des hommes qui courbent l'échine, aspirés par l'énorme masse qu'il mettait en mouvement...
 Me Bagnoud insiste et... charge. Mes Nançois et Baechler dégustent...
 « Et Vernay, notre client. Un fidèle et honnête fonctionnaire, chef de service à l'Etat du Valais, trente ans de loyaux services. »
 « Mais Vernay rencontrera Filippini. »
 Voilà. Les acteurs de ce drame revêtent leur rôle. D'un côté le Tout Puissant, de l'autre le pauvre fonctionnaire, envahi, écrasé.
 Puis l'engrenage, la petite enveloppe. Me Bagnoud plaide bien. Le doute s'installe-t-il ? Les juges restent impassibles.
 Me Epiney s'en prend alors à l'accusation de double facturation.
 « Affirmations gratuites. » « Préjugés. »
 Les raisons des doubles factures ?
 « Le Service de l'entretien des routes est sous-équipé. » « Surcharge de fin d'année... » et l'avocat de jeter le soupçon sur d'autres personnes, à tout le moins de laisser planer le doute sur la véritable identité de l'homme au bout

de la filière, du côté de l'Etat... » Voilà. La défense ne fera pas bloc. Elle va s'entredéchirer.

Sous la protection du ciel



L'un des principaux accusés, André Filippini dans son rôle de chef d'entreprise. Il parle ici à ses ouvriers dans un chantier de montagne. (photo Valpresse, Sion)

P.S. — Me J.-Ch. Haenni, défenseur de Maurice Pasquinoli a commencé sa plaidoirie mercredi soir. Elle s'est terminée jeudi à midi. Me Haenni réfute tous les points de l'accusation, à l'exception de la corruption passive. Il charge abondamment le corps de la police cantonale à tous les niveaux. Il justifie certains des actes de son client par une pratique courante. Il met même en cause un ancien conseiller d'Etat. Il dénonce les nombreux « intermédiaires inutiles » fournisseurs de l'Etat du Valais et du corps de police cantonale. Enfin, Maurice Pasquinoli prétend que les 400 000 francs touchés de Filippini représentent le remboursement de ses avances pour une autre société. Me Haenni met en évidence toutes les économies que l'Etat a faites grâce à Pasquinoli.
 Mais l'ensemble des plaidoiries fera l'objet d'un autre article. Il est temps de regagner ma place.

E. B.

Le commerce extérieur de la Suisse avec les pays en développement en 78

Il ressort des derniers résultats relatifs au commerce extérieur qu'en 1978, le solde de nos échanges avec les pays en voie de développement a été de 6,03 mrd Fr. en notre faveur. Sur ce montant 2,44 mrd Fr. sont provenus des pays de l'OPEP. Ces chiffres confirment l'évolution que l'on observe depuis 1973 : les relations commerciales de la Suisse avec les pays du Tiers Monde ne cessent de se développer. On constate toutefois une certaine baisse — indépendante de la crise iranienne — du taux de croissance des exportations à destination des pays de l'OPEP. En revanche, la part des pays en développement dans nos exportations totales a continué de progresser légèrement en 1978, pour atteindre 23 %. La part des importations, en valeur, provenant des pays du Tiers Monde a diminué de quelque 17 % par rapport à 1977. En volume toutefois, on ne constate qu'un recul de 8 %, ce qui met en évidence la forte appréciation du franc suisse, qui a fait baisser, en tendance, le prix de ces importations.

Hommage à Raoul Antille

La population de Chalais, particulièrement frappée par de nombreux décès en ce début d'année, vient d'apprendre avec tristesse la disparition après une courte maladie de M. Raoul Antille à l'âge de 79 ans.
 M. Antille fut pour notre population une figure marquante de sa génération. D'un caractère jovial et plein d'humour, le défunt n'a pas moins marqué de son empreinte la vie communautaire chalaisarde.

Père de famille exemplaire de trois enfants, il prit en charge à la naissance un neveu orphelin de mère. La perte de son épouse en décembre dernier, après 58 ans de vie conjugale, l'affligea à tel point que trois mois plus tard la mort eut raison de sa robuste constitution.
 Le défunt fut durant une trentaine d'années un fidèle employé à l'Alusuisse. Pour satisfaisant son esprit d'initiative il quitta ensuite cette entreprise, pour exploiter son domaine viticole.
 Dans le domaine social, la vie économique de sa commune ne le laissa pas indifférent. C'est ainsi que nous l'avons vu siéger durant huit ans au Conseil communal, en tant que mandataire du Parti radical pour lequel il s'est également dévoué en assumant la présidence durant de nombreuses années. Et ceci, relevons-le, à une époque où il était bien plus difficile qu'aujourd'hui d'arborer une étiquette de minoritaire. La société de cible, et de nombreux consortiums agricoles, dont il assumait la présidence, bénéficièrent également de

son dévouement et de ses judicieux conseils. Pour atténuer le poids de sa débordante activité, M. Antille fit de la chasse son sport préféré durant plus de quarante ans, et ses collègues chasseurs se souviendront encore longtemps des heures de détente passées en sa compagnie.
 Nous n'aurons malheureusement plus le plaisir de bénéficier de son amitié, mais nous conserverons du défunt un souvenir respectueux et intarissable.
 C'est dans ces sentiments, que nous exprimons ici notre profonde sympathie à ses enfants, ainsi qu'à toute la parenté dans la peine.

C. D.



LE PARTI RADICAL DE CHALAIS

a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur

RAOUL ANTILLE

ancien conseiller et ancien président du Parti radical de Chalais

Dépliant relatif à la prise en charge des enfants déficients auditifs en Suisse

Il y a peu d'années, l'Association suisse des parents d'enfants déficients auditifs s'est présentée au public au moyen de la plaquette « Nous vous aidons ». Cette association de parents représente aujourd'hui plus de 600 foyers répartis sur toute la Suisse.
 Par sa nouvelle publication « Prise en charge précoce des enfants déficients auditifs en Suisse » l'association propose, sous forme de directives, des attitudes et des initiatives à prendre envers les enfants déficients auditifs, de la naissance jusqu'à l'entrée au jardin d'enfants. Ces lignes de conduite s'adressent aux parents, aux écoles, aux autorités, aux services sociaux et autres cercles intéressés. Elles servent de contribution au travail intense et difficile fourni dans les écoles et par les conseils

pédo-audiologiques.
 Ces directives sont basées sur les expériences et les connaissances de parents. Ainsi il est reconnu que la prise en charge précoce des enfants déficients auditifs est décisive pour leur formation et leur intégration future.
 On y traite de l'insertion de l'enfant déficient auditif, des moyens pédagogiques et techniques, du rôle des parents et de la famille dans la prise en charge précoce, de la thérapie et des programmes de formation de même que des conséquences financières.
 Le dépliant peut être obtenu gratuitement auprès du secrétariat de l'Association suisse des parents d'enfants déficients auditifs, Feldeggstr. 71, case postale 129, 8032 Zurich, tél. (01) 32 05 31 (interne 23).

Été peu favorable au tourisme

L'été 1978 n'a pas été favorable au tourisme suisse. Si l'industrie hôtelière en été 1977 et de 5 % pendant la saison avait enregistré une croissance de 7 % d'hiver 1977-78, elle a vu le nombre des nuitées diminuer sensiblement entre mai et octobre 1978. Par rapport à l'été 1977, elles ont baissé de plus d'un million ou de 5,5 % pour s'inscrire à 18,21 millions. Il est frappant de relever que l'évolution a été très différenciée entre les Suisses et les étrangers. Si le tourisme national n'a régressé que de 0,7 % pour s'inscrire à 7,41 millions de nuitées, le nombre des nuitées des étrangers dans notre pays a diminué de 8,5 % pour s'établir à 10,8 millions. Cette évolution traduit sans aucun doute la rapide ascension du franc suisse. D'ailleurs, de nombreux habitants de notre pays ont aussi préféré à la Suisse des destinations étrangères pour bénéficier d'un avantage de change.

Aux retardataires
 Nous prions les abonnés qui ne se sont pas encore acquittés de leur abonnement pour 1979 de bien vouloir le faire au CCP 19 - 58, jusqu'au 20 mars.
 Passé ce délai, nous nous permettrons de leur adresser un remboursement.
 Merci d'en prendre bonne note !

Renault 14.
 Autre que les autres.



Sa riche vie intérieure tient ce que promet son extérieur marquant: il y a là son silencieux moteur transversal entraînant sobrement. Puis son habitacle offrant un maximum de confort et de place pour 5 adultes. Et son coffre variable. Les quatre roues indépendantes et son long empattement soulignent encore son caractère séduisant. Si vous désirez faire la connaissance de cette authentique individualiste, nous nous ferons une joie de vous la présenter. Chez nous.
 1 an de garantie, kilométrage illimité
 5 ans de garantie anti-rouille Renault ACP5

Garage du Mont-Blanc
 Boisset & Moulin SA, Martigny-Croix
 Tél. (026) 2 11 81
 Martigny-Ville : Garage de Martigny, M. Fleury - ☎ (026) 2 20 90
 Orsières : Garage Arlettaz Frères ☎ (026) 4 11 40



La meilleure solution.

AGENDA RADICAL

Soirée familiale du PR de Monthey

La soirée familiale du Parti radical de Monthey aura lieu le samedi 24 mars à 20 heures dans la salle de l'Hôtel du Cerf. Le menu suivant vous est proposé : apéritif - pâté maison avec crudités - longe de veau avec garniture - glace panachée - café. Le tout 25 francs par personne, boissons non comprises. La soirée sera animée par l'orchestre Roméo.
 Les adhérents et adhérents peuvent s'inscrire jusqu'au mercredi 21 mars chez Raymond Vionnet, Mabillon 11, 1870 Monthey, tél. (025) 4 25 12 (71 25 12) (app.) ; et 4 38 44 (71 38 44) (bureau).
 Les responsables souhaitent vous rencontrer nombreux à cette sympathique soirée radicale.

Le PRD de Saxon à votre service

Le PRD de Saxon se met à votre disposition pour remplir votre déclaration d'impôts en vous donnant tous les renseignements et les conseils fiscaux utiles (impôts communal, cantonal, défense nationale, taxe militaire, cotisations AVS). Veuillez apporter votre précédente déclaration fiscale 76-77.
 Horaire
 Vendredi 16 mars de 17 à 19 h. 30
 Samedi 17 mars de 14 à 17 heures
 Vendredi 23 mars de 17 à 19 h. 30 au Casino.
 En espérant apporter un service efficace à nos adhérents, nous les assurons d'ores et déjà de notre entière discrétion.
 Le comité

Abonnez-vous au Confédéré-FED

Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit. Vous recevez l'argent dans le minimum de temps et avec le maximum de discrétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès. Vos héritiers ne seront pas importunés; notre assurance paiera.

Prêts de Fr. 1.000.- à Fr. 30.000.-, sans caution. Votre signature suffit.

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:

Banque Procrédit
 1951 Sion, Avenue des Mayennets 5
 Tél. 027-23 50 23

Je désire Fr.
 Nom Prénom
 Rue No.
 NP Lieu

TOUS NETTOYAGES Roland Croptier - Vernayaz

Action de printemps
 Moquettes - Tapis - Rideaux - Matelas
 Fauteuils - Canapés
 Tél. (026) 8 23 23 - 7 44 46

ÉCOUTEZ LE MONDE!



Avec l'affichage digital de fréquences, vous êtes absolument sûr de trouver la bonne station en ondes courtes!
 ITT Touring CD 108, 7 ondes courtes, ondes moyennes, longues et FM.
 Puissance 7 watts
Fr. 390.-

Martigny 12, rue de la Nouvelle Poste (026) 2 61 60

pour conseils à domicile (028) 46 44 35 (026) 2 55 93

RADIO TV SIEMER

Le procès Savro et son déroulement

Tout avait commencé lundi matin à 10 heures. Dans la rue, bien avant le début de l'audience, une bonne centaine de citoyens et citoyennes, venus de partout, pour « voir » les accusés, pour « dévisager » les acteurs principaux et secondaires de cette grande pièce qui allait se jouer en la salle du Grand Conseil.

Cela faisait peu de monde a constaté un quotidien de la place qui pourtant avait appâté le lecteur en diffusant le résumé des quatre actes d'accusation que le secret professionnel aurait dû empêcher d'être rendus publics.

Mais dans la salle des Pas-Perdus, spécialement aménagée, le jury populaire s'impatientait déjà. Une salle comble ainsi qu'une tribune archicoble... Il y avait foule.

Puis vinrent les accusés, en fourgon de police. Du haut de l'escalier Filippini, Vernay et Pasquinoli purent admirer ceux qui, dans la rue, quelques dizaines de mètres devant eux, les attendaient. Encore quelques marches, un couloir et... Face aux vedettes de cette sordide affaire, des yeux, les yeux des contribuables floués, un regard à peine soutenable.

Leurs comportements

Vernay semble calme, vêtu d'un complet uni bleu clair. Son visage est à peine marqué par la longue détention préventive ; pourtant, de près, l'on remarque des traits embrouillés, une sorte d'empatement maladif.

Pasquinoli, l'ex-capitaine à l'allure fringante, lui, est abattu physiquement et s'aide de deux béquilles. Le seul sans cravate ni veston. Il regarde le public, sans baisser les yeux, presque par défi. Lui est visiblement intéressé par la suite des débats et n'a pas l'intention de se laisser condamner d'avance. Il doit connaître le dossier par cœur...

Filippini entre prudemment dans la salle. Il sait que tout le monde le regarde, et n'ose à peine lever les yeux sur cette foule. Il a peur. Il est pâle, très pâle. L'affaire Savro... Savro c'est lui...

Puis c'est le tour des petits, des serfs, des serviteurs que seules la crainte et l'obéissance au chef ont amenés dans cette galère : les Reuse, très affecté et triste, Clapasson, étonné et dépassé, Michaud, beau encore mais soudainement vieux, Klaus, rougeot et mal à l'aise. Puis viendra Henchoz, le brigadier, l'homme des Jeux Olympiques, hautain et fini.

Et la cohorte des avocats, Mes Copt, Nançoz, Zen Ruffinen, Dallèves, Bagnoud, Haenni et tant d'autres, accompagnés de leurs stagiaires.

La défense est bien présente ; les noms sont prestigieux, l'affaire semble très sérieuse.

Enfin la Cour. Les juges, les Grands Juges, MM. Franzé, Berclaz, Crittin.

Franzé, c'est lui, avec ses lunettes, ses cheveux bien peignés ; c'est lui, le juge qui a instruit toute l'affaire. Cent onze dossiers ! Un travail de surhomme. Un certain acharnement, une détermination certaine.

Le début

Voilà. Tout est en place. Les journalistes sont à leur plume. Le procès commence.

Le Président du Tribunal, de sa voix assurée et fermement calme, précise d'entrée de cause que les débats devront se dérouler dans la plus parfaite dignité. Il est obéi sans même insister et sans menacer d'utiliser les pouvoirs disciplinaires à lui conférés par le code de procédure pénale...

Après identification des accusés, la parole est donnée au greffier pour lecture de l'acte d'accusation. Quatre en tout et 79 pages...

Les minutes s'écoulent, puis d'autres minutes, encore d'autres. Des chiffres, des bons, des noms, des glissières, de la peinture, des chiffres, des tronçons de routes, des grands chiffres. Cela ne cesse pas ; on en est à 1 million, puis 2, puis 2,5. Quand l'escalade s'arrêtera-t-elle ? Le public remue. On se regarde. Non il y a trop, ça n'est pas possible.

Qui c'est possible, car la lecture n'en finit pas. Deux heures. Deux heures terribles. Le contribuable étouffe.

Pendant ce temps Vernay désapprouve, Pasquinoli s'entretient avec son avocat, Filippini demeure lointain, Klaus attend la fin. Henchoz pince les lèvres, Clapasson roule les yeux dans tous les sens, Reuse hoche la tête et regrette, Michaud prend conscience de ses erreurs.

Ouf, c'est terminé. Les quatre actes sont lus. Le procès sera dur.

« L'audience est reprise. Messieurs les avocats, avez-vous des questions préjudicielles à soulever, telles que prescription, chose jugée... »

Alors Me Nançoz, avocat de Filippini, se lève. Toute l'attention est rivée sur cet homme, le défenseur principal, sorte de vedette du barreau.

« On m'accuse d'enrayer l'action de la justice par des artifices juridiques ou des manœuvres de procédure. Je dois rappeler que j'ai prêté le serment d'avocat et que je le respecte, en me considérant également comme un auxiliaire de la justice. »

Le ton est donné. Me Nançoz se fâchera. Non, Me Nançoz est plus subtil. Il se taira... pour l'instant.

(...) Et j'affirme solennellement que j'ai toute confiance, en dépit de tout ce dont l'on m'accuse, en l'intégrité et la compétence du tribunal. »

La première alerte était passée. Ensuite le défilé des témoins. Des instants comiques, d'autres émouvants. Filippini pleure en voyant son frère à la barre.

A la réponse d'un témoin, le Président Franzé rit. C'est rare.

Le réquisitoire

Puis vint le réquisitoire. Le Procureur général du Valais — rappelons qu'en Valais trois procureurs représentent le Ministère public et que le titre de « Procureur général est honorifique » — s'empara de quelques feuillets parmi

les 450 (!) qui constituent l'ensemble de son accusation et de sa voix rauque entame son pensum.

Me Nançoz sourit. Cela lui change de la voix de M. Foëx, homonyme de M. Antonioli à Genève !

D'abord les droits des accusés, parmi lesquels celui de mentir. Et le principe fondamental selon lequel tout accusé est présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie.

Le ton est tranquille. Pourtant quelques mots laissent présager du mauvais pour les accusés, tels que « C'est assez ça » parlant de l'expertise psychiatrique sur Filippini, « vulgaire escroc » à l'adresse de Vernay. « Ah il est bien cet Henchoz » pour le brigadier.

« Vernay a honteusement trompé comme Pasquinoli la confiance qu'avaient leurs chefs en eux. »

« Ces hommes ont abusé toutes les autorités de ce canton, des présidents de commune aux conseillers d'Etat. »

Sur ces considérations peu encourageantes pour la suite des débats, le président Franzé a clos cette première journée.

Le public est fatigué. Les accusés commencent à réfléchir. La défense devra être solide.

Suppression des titres

Mardi 9 heures. La même foule de curieux. La ville de Sion est quadrillée par la police. Les barrières, l'escalier, le petit couloir, la salle.

« L'audience est reprise. Je cède la parole au représentant du Ministère public, M. le Procureur Antonioli. »

D'abord la suppression des titres. Quand les choses commencent à se gâter, au début de l'enquête administrative, il faut détruire les preuves des manigances.

« J'ai rencontré hier M. Untel ; les choses vont dans le sens désiré. »

La phrase code transmise de Gazzano par Henchoz à Michaud. Tout est prêt, trié et classé. L'ordre de destruction arrive.

En clair, Henchoz devait donc savoir, avant de gagner l'Italie, sa mission précise, ne serait-ce que pour éviter à Michaud de déchiffrer ce curieux message...

« Faites vous pas de souci, je prendrai mes responsabilités... » avait affirmé Filippini. L'enquête semble avoir prouvé le contraire...

Et les sous-fifres ont obéi. D'ailleurs comme l'affirme Reuse : « Il n'y avait pas de recours contre un ordre de Filippini. »

Le Procureur s'en prend violemment à Henchoz qui déclarait : « Je suis mis en cause à tort. »

« Je ne me souviens pas de cette phrase-code. »

Question de l'inspecteur : « Admettez-vous votre culpabilité dans cette infraction ? »

Réponse de Henchoz : « Quelle infraction ? »

Mais devant le juge Franzé, Henchoz filera tout doux, il est coincé. La prison des Châteaux n'est pas loin... Il cède et parle mais sans reconnaître la moindre infraction.

« Je regrette d'avoir manqué de prudence... »

Pourtant Filippini bluffe ; lui qui a fait détruire tous les documents de preuves, les titres, propose à l'Inspectorat des finances de collaborer dans l'éclaircissement de cette affaire...

Les heures passent.

Vernay ne paraît pas intéressé. Filippini écoute distraitemment. Pasquinoli prépare toujours sa défense. Les « petits » encaissent le coup, eux à qui cette opération de destruction de preuves n'a rien apporté.

La double facturation

La double facturation avec les bons déjà encaissés qui retournent chez Filippini, qui revient chez Vernay, à la fin de chaque année, sans visa des voyers d'arrondissement, « dans la boîte aux lettres personnelle ». Vernay n'est pas d'accord, c'est faux. Il nie. Il a toujours nié. Pourtant... quelques preuves...

E. B.

Suite en page 6

LE FACE À FACE

LE TRIBUNAL



LE PRÉSIDENT

C'est à ces trois juges qu'il appartiendra de fixer la peine dans le procès Savro. M. André Franzé, président (au centre) ; MM. Victor Berclaz (à gauche) et Jean-Jérôme Crittin (à droite).

Les trois hommes ci-dessous sont les « vedettes » du procès Savro. Au centre André Filippini, à gauche Maurice Pasquinoli, à droite Jean Vernay.

LES ACCUSÉS



Notes d'audience

● Un procès est un monde clos où l'attitude de l'accusé, le bon mot du procureur ou d'un avocat rompt parfois la tension qui est permanente. Ainsi les accusés ont des attitudes très différentes.

Maurice Pasquinoli participe, lui, très activement aux débats. Il feuillette les dossiers, informe son avocat, s'agit de tous côtés. Jean Vernay, lui, est impassible, pensif. Il ne laisse transparaître aucune émotion. Parfois un léger sourire quand le procureur à un mot ironique à son endroit.

André Filippini paraît serein et toujours grand seigneur. Cependant à deux reprises, on parlait de leur passé et de leur famille, Jean Vernay et André Filippini ont laissé échapper quelques larmes. Pour les autres accusés, hormis Philippe Henchoz, il semble que ce procès n'est pas le leur.

● Même dans un procès la hiérarchie des personnes se marque de façon imperceptible. Ainsi, Filippini a toujours son verre d'eau devant lui, ce qui n'est pas le cas des autres accusés.

● De tous les accusés, Filippini est celui qui s'est le plus attardé à contempler la fresque du Grand Conseil due à l'artiste Bieler. Cette fresque représente les images traditionnelles du Valais : les vendangeuses à la brante, la montée aux mayens avec le mulot, la montée à l'alpage. Peut-être était-ce un Valais qu'il venait de découvrir après en avoir connu un autre, celui de l'argent facile et du pot-de-vin ?

● Le Valais est décidément un canton bien étrange où tout le monde se connaît. Ainsi le huissier interpellant Filippini pour lui faire signer sa déposition, lui dit le plus amicalement du monde : « André, tu dois signer ici » !!!

● A la déposition de plusieurs témoins, l'avocat de Filippini, Me Nançoz, dède M. Filippini ? Comme si l'on parmandait : « Quel souvenir gardez-vous d'un disparu. Un procès c'est aussi ce côté déplaisant. »

● Décrivant la personnalité de Henchoz, le procureur eut ce mot terrible à la fin

d'une phrase : « On l'a échappé belle ». Il rappelait que Henchoz était le président du comité chargé de présenter la candidature de Sion aux Jeux olympiques de 1976.

● Lors de son interrogatoire devant la police, Jean Vernay affirmait que dans les rencontres avec Pasquinoli, juste avant leur arrestation, la seule chose qui se passait était la remise de pastilles calmantes ! Il ressort des différents interrogatoires que Pasquinoli en offrait à tout le monde, pour calmer disait-il ! Ce qui fit dire au procureur : « Excusez-moi si cela devient comique, mais je dois prouver la culpabilité des prévenus, je suis d'ailleurs payé pour cela. »

● Le procureur, toujours en verve, a eu ce mot à propos des glissières : « Les glissières ça a eu payé... Tout le monde a compris la suite. Cette réflexion était relative aux réticences de Vernay d'avouer toute implication dans cette affaire. »

● A propos de Pasquinoli, pendant la lecture de l'acte d'accusation, un journaliste me rappela fort à propos le titre d'un numéro du NF parlant de la mise à pied de Pasquinoli par le chef du Département de justice et police en 1977 : « Acte unilatéral du chef du DIP ». Et le journaliste de poursuivre, verrons-nous ces prochains jours un titre indiquant « Acte unilatéral du Tribunal »...

● Les accusés avaient de drôles de mœurs. Ainsi lorsque Filippini remettait l'argent à Vernay ou Pasquinoli, isolément, aucun des deux ne comptait les liasses. En revanche, lorsque les deux étaient présents, un contrôle minutieux était effectué !

● Citons pour terminer une belle réplique du défenseur de Vernay, Me F.-J. Bagnoud. Le procureur avait chargé d'avantage Vernay que Filippini. Me Bagnoud prétend lui que l'âme damnée du complot est Filippini, ce qui lui fit dire : « Monsieur le Procureur, gardons le nez au milieu du visage, ne déplâchez pas les rôles, car vous n'avez pas le talent de Picasso ! »

Ry



Le quatuor « Sine Nomine » UN ENSEMBLE JEUNE ET ÉTONNANT

L'église de Notre-Dame des Marais offrira, dimanche 11 mars à 17 heures, un cadre parfait au concert de musique de chambre que donnera un ensemble jeune et étonnant: le Quatuor « Sine Nomine ».

Quatre jeunes musiciens

En invitant le Quatuor « Sine Nomine » — puisqu'il faut l'appeler par son nom — les Jeunesses Musicales de Sierre répondent pleinement à leur vocation qui consiste, entre autres, à faire découvrir de jeunes musiciens de talent.

Fondé en 1976 grâce à l'heureuse initiative de Mme Rose Hemmerling (professeur de musique au Collège Béthusy à Lausanne), le Quatuor Sine Nomine rassemble de (très) jeunes musiciens

puisque la moyenne d'âge de l'ensemble est de peu supérieure à 20 ans.

Patrick Genet et Nicolas Pache (violons), Olivier Bertholet (alto) et Marc Jaermann (violoncelle) se sont réunis pour le plaisir de travailler ensemble un répertoire exceptionnel et de pratiquer la musique de chambre dans sa forme la plus parfaite.

Dès leur premier concert public, ces jeunes musiciens se sont montrés les dignes élèves de leurs maîtres qui s'appellent Stéphane Romascano, Arpad et Elisa Gerecz, Francis Zanlonghi, Thomas Furi, André Vauquet, Edgar Fischer et Claude Stark. La découverte du Quatuor Sine Nomine n'a-t-elle pas été saluée, l'an dernier par la presse lausannoise, comme l'événement de la saison musicale?

Ce qui, chez ce jeune ensemble, a

retenu l'attention de la critique, c'est qu'il confère aux œuvres classiques un souffle nouveau. Les interprétations du Quatuor Sine Nomine sont portées par l'ardeur et l'enthousiasme de jouer, empreintes d'une émotion et d'une joie de communiquer que l'on ne retrouve pas forcément chez les artistes chevronnés.

Au programme du concert de dimanche: le Quatuor à cordes op. 76 No 5 de Haydn, le Quatuor op. 18 No 4 de Beethoven et le Quatuor op. 51 No 1 de Brahms.

Programme ambitieux pour un jeune ensemble. Programme dans lequel les musiciens du Quatuor Sine Nomine sauront faire la preuve de leurs extraordinaires qualités: maîtrise technique et musicalité au service de la sincérité et de la fraîcheur dans l'interprétation.

Que le public sierois saisisse la chance qui lui est offerte de découvrir un ensemble dont on reparlera. Qu'il vienne entendre, dimanche à 17 heures en l'église Notre-Dame des Marais, l'excellent Quatuor Sine Nomine.

Comité JM - G.

Crans-Montana : curling

Résultats des tournois de curling disputés sur la patinoire artificielle d'Y-Coor:

Challenge Marlboro (12 équipes)

1. Crans-Robinson (J.-L. Bagnoud, W. Schallert, J.-P. Zuber skip, R. Taillets)
2. Lausanne-Sports (P. Caldelari, Kathy Perrig, C. Francisco, J. Meyer, skip)
3. Montana-Aïda (H. Brouwers, J. Vaudaux, A. Meuwly, A. Bestenheider, skip)
4. Rawyl-St. Gall (H. Fleer, W. Kiwitz, D. Perrig, R. Grauer, skip)
5. Suède (H. Blömer, H. Kleiner, L. Magnusson, B. Ahren skip)

Challenge Aïda-Potinière (12 équipes)

1. Montana-Cervin (R. Jacomelli, S. Gemmet, O. Bétrisey, Ch. Cottini skip)
2. Crans-Robinson (J.-P. Zuber skip, W. Schallert, E. Hammes, M. Gasser)
3. Crans-Ambassador (G. Praplan, J.-C. Aubry, Y. Besse, F. Rey skip)
4. Chermignon J.-Ls Bagnoud, Mme K. Perrig, R. Taillets skip)
5. C.C. Crans (R. Tronchet skip, R. Balzani, A. Meuwly, L. Berclaz)

LIVRES

Revue Diana

Editorial: Où la vérité commence à se manifester... par Dante Fraguillone. Diana présente Cyrille Evéquo, sculpteur animalier. Les bouquetins en Valais, par L. Favre. Départ vers la liberté, par le chanoine Marcel Michellod. Chasse et information: le sanglier et le public, par J.-P. Mac Donald. ABC des connaissances de la chasse: Le chien - Le chien rouge, par Sylvaticus. Plaisirs de la chasse photographique, par W. Dubouloz. Les grands trophées d'Europe, de H.-J. Hettler de Boislabert.

Pêche
Au-dessous de la vague, par Michel Breganti. Poisson méconnu des eaux douces: l'ablette, par D. Masson. Poissons d'hiver, poissons de rêve, par J.-P. Mac Donald.

Nature - Flore - Mycologie
Entomologie
Le printemps aux Follatères. Fleur du Tan, par O. Ciana. Le moyen nacré, par R. Rappaz. Vipère ou couleuvre: une constatation insolite, par Serge Monbaron.

Divers
Nouvelles d'un peu partout. Vie des cantons romands. Bibliographie. Arc et arbalète, par Pierre Dubay. Gastronomie.

Abonnement: Revue Diana, CP 1129 1870 Monthey - Revue mensuelle Fr. 38.- abonnement 1979.

Revue « Choisir »

Choisir mars 79. A l'école, les mêmes chances pour tous? Hélas non! Dans la rubrique Famille et société, Henri Letuy analyse quelques-unes des démarches, et des échecs, qui le mènent à ce constat.

Dans Signes du temps, Ion Viau écrit « L'enjeu politique de la psychiatrie »: selon qu'elle se pratique dans un régime démocratique ou autoritaire, le destin des malades mentaux en sera changé. Toujours dans la même rubrique, Jean-Bernard Livio fait une relecture de l'ouvrage de Joseph Hug sur la fin de l'Évangile de saint Marc; cette finale est-elle de la main de l'évangéliste lui-même?

Plusieurs disciplines se disputent l'interprétation de ce texte fondamental qu'est la Bible. François Bovon fait « Le point dans les études sur le Nouveau Testament ». En Église toujours, un article de Jacques Dentan: « De Kingston à Puebla, la rencontre des déshérités de ce monde », et un autre d'Albert Maréchal: « Seigneur, je voudrais t'aimer ».

Dans Un homme une œuvre, se poursuit la présentation de quelques grandes figures du Christianisme au 20e siècle. Voici Karl Barth, par Gabriel-Ph. Widmer.

Thom Sicking achève la présentation du conflit au Liban dans ses éléments essentiels: « La politique des grandes puissances ».

FED souhaite...

tous ses vœux de bonheur à M. Jean-Charles Boretty, conducteur typographe à l'Imprimerie Monfort, à l'occasion de son mariage avec Mlle Monique Ramseyer.



L'Harmonie municipale de Sion au seuil d'une belle aventure

Définir, même en bref, la débordante activité de l'Harmonie municipale de Sion, pendant 75 ans, serait beaucoup trop fastidieux. Nous voudrions cependant vous permettre d'apprécier à travers ces lignes le rôle qu'elle joue dans la cité.

En 1979, elle va vivre une année de rêves puisque trois événements vont marquer en lettres d'or la présente saison. Cet ensemble musical, né de la fusion de deux sociétés, « La Sédunoise » 1877 et « La Valeria » 1844 devient l'Harmonie municipale de Sion en 1904. Elle fut dirigée jusqu'ici par onze professeurs et elle eut à sa tête vingt présidents.

En cette année jubilaire elle va enregistrer son premier 33 tours et surtout célébrer les 75 ans d'existence de sa fondation. Nous reviendrons d'ailleurs plus en détails sur ces deux manifestations qui méritent à elles seules une particulière attention.

En guise de prélude, en l'honneur du printemps qui se dessine à l'horizon mais surtout comme avant-goût d'une saison pleine de promesses nous voudrions vous présenter son concert annuel dont on connaît l'impact et les résonnances de son écho.

Il aura lieu cette année le samedi 10 mars à 20 h. 15 dans la grande salle de la Matze. Il sera précédé, le vendredi à cette même heure d'une avant-première dédiée à la vie montante ou à celles ou à ceux que l'on classe communément dans le troisième âge. Voici

d'ailleurs un bref aperçu du programme alléchant qui saura, nous en sommes persuadés, tous nous enthousiasmer.

Programme

Sous l'expertise direction du professeur Cécil Rudaz, vous entendrez successivement:

- Souvenir du 100 anniversaire de l'Association cantonale des musiques valaisannes, composé, offert et dirigé par M. Rittiner, sous-directeur
- Finlandia, de Sibelius
- Vêpres siciliennes, de Verdi
- Olympia, de Orsomando
- La pie voleuse, de Rossini
- Été Indien, de Ball
- Charles-le-Téméraire, de Daettwilier
- American Panorama, de Darling
- Margam Abbey, de Tom

Il ne fait nul doute que toutes celles et tous ceux qui sont amateurs de bonne et de belle musique sauront faire honneur à ces musiciens qui ne lésinent ni leur temps ni leur savoir pour agrémenter nos loisirs et nous faire découvrir la richesse de l'Art Sacré.

Ainsi grâce au dévouement et à la compétence de M. Félicien Métrailler et de ses collègues du comité, qui président collégialement aux destinées de la société, nous avons la garantie absolue que la musique est bien vivante au cœur de notre cité et que nous nous devons de faire un effort pour la soutenir et l'entourer.

Le poivre vert

Eh oui, La Puce a décidé de faire le Carême et pénitence d'écriture.

Elle laisse donc aux journalistes spécialisés « hors canton » de la plume et de la matraque le plaisir de traiter les affaires Savro et celle, qu'ils attendent: la Furka...

Nous autres Valaisans sommes habitués aux mauvais coups de plume, surtout venant de journaux extérieurs...

Pour moi, je vais me contenter de faire une petite comparaison... alors voilà:

Le 19 mars, il y aura exactement 15 ans que le tunnel du Grand-Saint-Bernard (italo-suisse) pourquoi pas Italo-Valesco, sera ouvert.

Quinze ans d'exploitation et selon la grande presse, il serait payé...

Certes notre ancien conseiller d'Etat Gard y est pour beaucoup, puisque président du tunnel...

D'autre part, je me souviens de l'énergie déployée, il y a aussi quinze ans par le conseiller national Traveltti, aujourd'hui à la veille de sa retraite de la Banque Cantonale, pour son Rawyl.

Forcément en 1964!!! La haute conjoncture a empêché de réaliser le Rawyl, par un consortium privé.

Mais aujourd'hui, pourquoi pas? Le Rawyl à titre privé et à péage. Oui, à péage, malgré la Constitution, si souvent violée, car il existe en Suisse 4 à 5 exemples de routes à péages... et puisque tel est le cas, pourquoi pas le Rawyl?

Les super-sondages, que l'on fait et qui durent des années nous au-

raient permis à nous, Valaisans, d'avoir déjà depuis douze ans notre Rawyl, construit, exploité, et surtout amorti, comme le Grand-Saint-Bernard, aux 12/15e.

Je ne suis pas ingénieur, mais malgré tous les sondages et les dits travaux d'approches — le St-Bernardino, le Gothard et la Furka ont tous coûté deux à trois fois les devis...

Alors pourquoi ne pas foncer et résoudre chaque difficulté au fur et à mesure!!!

Forcément la Constitution interdisant les péages... mais il existe 4 à 5 cas bien précis et j'y reviendrai d'ici une ou deux semaines.

Nos amis de l'autre côté des Alpes bernoises craignent pour leur tourisme, avec leurs hôtels anciens, disent-ils nié...

Mais nous, Valaisans, si par hasard la nature aidant nous pourrions leur jouer « la panne de l'électricité »...

Vous voyez, pas un kW sortant du Valais pendant 8 jours...

Eh bien 8 jours après, le grand chantier du Rawyl serait en place...

Beaucoup trop de politiciens qui attaquent aujourd'hui le Valais, ne se rappellent plus du plan Wahlen... durant la guerre où toutes frontières étrangères fermées, le Valais vivait bien, même très bien et ravitaillait une grosse partie de la Suisse.

Le Valais peut se suffire à lui-même...

Mais « sans électricité » certains cantons souffriraient!!!

Alors Messieurs!!!

La Puce

Tremplin

— Pour moi, la photo, c'est une façon de m'exprimer. Par ces simples paroles, Jacqueline Bertelle, jeune photographe martigneraise de talent, résume clairement l'idée qu'elle se forge de son passionnant métier et des multiples possibilités qui en découlent. Née le 15 août 1953 à Monthey mais établie en Octodure depuis plus de vingt ans, Jacqueline Bertelle n'était pas initialement destinée à l'exercice de cette profession. Sitôt ses classes primaires achevées, elle se décide en effet à suivre les cours de l'école ménagère de Martigny. C'est à l'âge de 16 ans seulement, en accomplissant un stage chez Michel Darbellay, qu'elle côtoie sérieusement pour la première fois le domaine de la photographie et les nombreux mystères qui l'entourent. Un jour, une conversation



Jacqueline Bertelle

avec un ami l'incite à choisir cette profession. J'ai donc entamé un apprentissage de trois ans chez Michel Darbellay, tout en suivant les cours à l'école professionnelle de Vevey, dit-elle. Les aspects techniques du métier étaient particulièrement approfondis, tels les branches d'optique et de chimie, la prise de vue, les photos industrielles, commerciales et publicitaires, les reportages, etc. A 19 ans, sa formation est terminée. Elle se perfectionne chez Michel Darbellay, puis projette de poursuivre seule le but qu'elle s'est fixé. C'est aujourd'hui chose faite. Jacqueline Bertelle ne dépend plus de personne. Elle photographie ce qu'elle désire.

— Le métier de photographe est ancré en moi, confie-t-elle. Je ne peux pas m'en défaire, il me colle littéralement à la peau. Jacqueline Bertelle travaille principalement sur les êtres humains. Je m'efforce de leur rendre le meilleur d'eux-mêmes. Etant très consciencieuse, il m'arrive d'utiliser jusqu'à trois films de 36 poses pour aboutir à un agrandissement qui corresponde vraiment à la personne que j'ai photographiée. Personnellement, j'estime qu'il s'agit de bien connaître le sujet que l'on va en quelque sorte immortaliser. De cette façon, lorsque l'on cherchera une pause pour obtenir sa

meilleure expression, il se sentira moins intimidé.

— Je vous disais tout à l'heure que je travaillais surtout sur les êtres humains. Dans cette optique, je leur confère parfois une autre personnalité en apportant une légère touche de maquillage, car j'aime que ma photo ait un certain impact sur celui qui la regarde. J'accorde en outre une grande importance aux éclairages et aux décors. Je cherche une certaine originalité dans le but de faire ressortir, chez le sujet photographié, l'élément qui m'a plu dès la prise de vue. Chaque être humain possède en soi un petit quelque chose à mettre en évidence. C'est dans cette direction précise que j'axe aujourd'hui mes efforts.

Jacqueline Bertelle a connu un départ difficile, la population n'étant pas au courant de son activité de photographe indépendante à Martigny. Le côté financier de son métier ne l'intéresse pas. Elle cherche à se faire un nom par l'intermédiaire de la personne placée derrière l'objectif de son appareil. Je considère la photo comme un véritable art, affirme-t-elle. Je travaille beaucoup en pensant à cet aspect de la profession. Comme conclusion, on ne pourrait formuler meilleure phrase.

Ch. M.



Un concours original pour jeunes chercheurs

La Fondation Dialogue à Lutry lance, dans le cadre de sa campagne d'économie d'énergie destinée aux jeunes, un concours original sur les problèmes d'énergie et d'économie d'énergie, dont la problématique a été élaborée en collaboration avec la Fondation La science appelle les jeunes.

Le but de ce concours est de susciter un intérêt concret, entre autres, pour une meilleure utilisation de l'énergie solaire. Par exemple: comment pourrait-on utiliser l'énergie solaire abondante des régions de montagne, en ne disposant que d'une installation simple et adéquate? Comment peut-on emmagasiner de la chaleur pour la conserver un certain temps? Quelles mesures pourrait-on prendre et éventuellement appliquer pour réduire la consommation d'énergie dans la construction des bâtiments et habitations?

Tous les travaux proprement présentés seront récompensés par des prix en nature ou en espèces (jusqu'à 3000 francs) et même des voyages! Chaque participant recevra, de plus, un commentaire du jury et un diplôme.

La participation à ce concours requiert des candidats une recherche étendue et objective ainsi qu'un rapport de travail qui décrira le(s) but(s) fixé(s), les méthodes de recherche et les résultats. Tous les jeunes gens ou jeunes filles habitant en Suisse n'ayant pas encore atteint l'âge de 21 ans peuvent participer individuellement ou en groupes à ce concours. Les travaux — individuels ou de groupes — doivent être annoncés jusqu'au 20 septembre 1979 et envoyés jusqu'au 25 octobre 1979 au plus tard.

Pour obtenir une documentation complète concernant ce « Concours spécial Energie - Dialogue » ainsi que des propositions de thèmes, vous pouvez vous adresser à: La science appelle les jeunes, Observatoire de Genève, 1290 Saurey, tél. (022) 55 26 11.